



PPF 2022 – 2024

Partie opérationnelle

Version mars 2024

Table des matières

Généralités	4
Critères de mise en liste des sportifs	4
Natation (course et eau libre)	4
Natation artistique	5
Plongeon	6
Waterpolo	7
Surveillance médicale des sportifs de haut niveau et des sportifs reconnus dans le PPF	8
Pour les Sportifs de Haut Niveau	8
Pour les Sportifs du Collectif National	9
Pour les Sportifs Espoirs	10
Pour les sportifs non listés, inscrits en structure du PPF	11
Programmes	15
Cartographie des structures et dispositifs au lancement du PPF	15
Natation (course et eau libre)	15
Programme d'Excellence (cellule Perf 2024 + excellence)	15
Programme d'Accession (nationale + territoriale)	18
Natation artistique	22
Programme d'Excellence (cercle haute performance + excellence)	22
Programme d'Accession (nationale + territoriale)	23
Plongeon	25
Programme d'Excellence (cercle haute performance + excellence)	25
Programme d'Accession (nationale + territoriale)	25
Waterpolo	26
Programme d'Excellence féminin (cercle haute performance + excellence)	26
Programme d'Excellence masculin (cercle haute performance + excellence)	27
Programme d'Accession (nationale + territoriale) – féminin et masculin	28
Cahier des charges des structures et dispositifs du programme	34
Pour une structure d'Excellence (le label « cellule Paris2024 » étant individuel)	34
Natation (course et eau libre)	34
Natation artistique	36
Plongeon	44
Water-polo	47
Pour une structure d'Accession nationale (CNAHN)	51
Plongeon	51

Natation artistique	56
Water-polo	63
Pour une structure d'Accession territoriale	71
Natation (course et eau libre)	71
Natation artistique	78
Plongeon	85
Water-polo	89
Modalités de formation sportive et citoyenne	97
Indicateurs de performance des structures	100
Pour une structure d'Excellence	100
Pour une structure d'Accession nationale (CNAHN)	107
Pour une structure d'Accession territoriale	113

Généralités

Critères de mise en liste des sportifs

Natation (course et eau libre)

Critères SHN :

	Elite	Senior	Relève
France	Top 2 JO	Top 1 6 JO	Age : - de 23 ans garçon et - de 22 ans fille
Autres	Top 2 OM olympique	Top 1 6 OM olympique	Top 24 JO, OM Senior
Grèce	Top 1 OM non olympique	Top 2 OM non olympique	Top 2 9 OM Senior non olympique
	Top 3 OE olympique	Top 3 OE olympique	Top 1 6 OE Senior
	Top 4 JO	Top 1 OE non olympique	Top 3 4 en Med
France	Top 4 OM olympique	Top 2 JO	Top 2 9 OM Junior de JOJ
Autres	Top 1 OM non olympique	Top 2 OM olympique	Top 12 OE Junior de 4 en Européen
Grèce	Top 1 OE olympique	Top 3 OM non olympique	Top 3 4 en Med de FOJ
	Top 1 OM non olympique	Top 3 OE olympique	Top 12 JO, OM Senior
		Top 4 OM non olympique	Top 12 OM Senior non olympique
		Top 3 OE olympique	Top 3 OE Senior
		Top 4 OM non olympique	Top 1 4 en med
			Top 3 OM Junior de JOJ
			Top 4 OE Junior de 4 en Européen
			Top 4 4 en Med de FOJ
			Top 12 OM Senior non olympique
			Top 3 OE Senior
			Top 3 OM Junior de JOJ
			Top 4 OE Junior de 4 en Européen
			Top 4 4 en Med

Collectif national :

Collectif National
Sélection en Edif Senior
Réaliser une performance du collectif national (son année d'âge)
Liste des 30 Meilleurs Français (H et F) en fondus en activité dans l'année (Indice MPR)

Espoir :

Espoir
Age : 13 à 19 ans garçons
Age : 14 à 18 ans filles
Top 30 classements nationaux exprimés en pourcentage de l'IMPR (son année d'âge)
Choix DTN exceptionnel

Natation artistique

Critères SHN :

Elite	Senior	Relève
Top 3 JO (dnc)	Top 10 JO (dnc)	Age : - de 24 ans
Top 4 JO (par équipe)	Top 3 JO (par équipe)	Top 2-4 JO (dnc)
Top 3 CM olympique (dnc)	Top 10 CM olympique (dnc)	Top 1 JO (par équipe)
Top 4 CM olympique (par équipe)	Top 3 CM olympique (par équipe)	Top 2-4 CM Senior olympique (dnc ou par équipe)
Top 1 CM acc olympique	Top 3 CM acc olympique (solo ou dnc)	Top 2-4 CM Senior acc olympique
Top 3 CE olympique (dnc)	Top 4 CM acc olympique (par équipe)	Top 10 CE Senior olympique (dnc ou par équipe)
Top 1 CE olympique (par équipe)	Top 4 CE olympique (dnc ou par équipe)	Top 12 CE Senior acc olympique
		Top 2-4 CM Junior ou Jeune (dnc ou solo)
		Top 10 CM Junior ou Jeune (par équipe)
		Top 10 CE Junior ou Jeune (dnc ou solo)
		Top 12 CE Junior ou Jeune (par équipe)
		Top 3 CO MEN (dnc ou solo)
		Top 4 CO MEN (par équipe)

Collectif national :

Collectif National
Sélection en Edf de jeune à Senior
Avoir répondu aux critères de détection PPF
Choix DTN exceptionnel

Espoirs :

Espoir
Age : - 19 ans garçons
Age : - 18 ans filles
Participer aux Championnats de France (par catégories d'âge) et/ou aux évaluations et être retenu.
Choix DTN exceptionnel

Lors des compétitions par équipe, les sportifs remplaçants s'ils participent à la compétition sont listés au même titre que les titulaires

Plongeon

Critères SHN :

Elite	Senior	Relève
Top 5 JD (indiv/Ides/1 ou 2 synchronisé) Top 5 OM olympique Top 1 OM sans olympique Top 3 OE olympique	Top 10 JD (indiv/Ides/1 ou 2 synchronisé) Top 10 OM olympique Top 5 OM sans olympique (indiv/Ides/1 ou 2 synchronisé) Top 4 OM sans olympique (par équipes) Top 6 OE olympique Top 1 OE sans olympique	Age : - de 26 ans Top 32 JD (indiv/Ides/1 ou 2 synchronisé) Top 32 OM Senior olympique (indiv/Ides/1) Top 24 OM Senior Top 16 OES Senior Top 24 OM Junior (indiv/Ides/1) Top 16 OM Junior synchronisé ou par équipes) Top 16 OES Junior ou JDJ (indiv/Ides/1) Top 12 OES Junior ou JDJ synchronisé ou par équipes)

Collectif national :

Collectif National
Sélection en Edf Senior Réaliser les critères Edf sans pouvoir participer Etre ancien gymnaste de HN et/ou avoir répondu aux critères de sélection PPF

Espoirs :

Espoir
Réaliser les performances de la grille espoir Choix DTN exceptionnel

Waterpolo

Critères SHN :

Elite	Senior	Relative
Top & JD Top & CM Top & CB	Top & JD Top & CM Top & CB Liste large Edf et EDP élite	Age : + de 28 ans Top & CM (U18 à U30) Top & CB (U18 à U30) Top & Universiade ou Jeux méd Top & COMEN

Collectif national :

Collectif National
Sélection en Edf de U15 à Senior

Espoirs :

Espoir
Liste large Edf U15 Liste large Edf U17 Choix DTN exceptionnel

Surveillance médicale des sportifs de haut niveau et des sportifs reconnus dans le PPF Pour les Sportifs de Haut Niveau

La SMR pour les SHN est la suivante :

- la consultation clinique
- l'ECG de repos (électrocardiogramme)
- le bilan psychologique
- le bilan diététique
- questionnaire sur le surentraînement
- la fiche de synthèse

elle doit être effectué dans un centre agréé :

- réseau grand insep
- médecin déclaré d'une structure du PPF (accession ou excellence)
- médecin du sport personnel, déclaré au préalable à la FFN

elle doit être fait dans le délai suivant :

- entre octobre et décembre n-1 dans le cas d'une reconduction annoncée par la FFN
- entre janvier et mars de l'année N pour une 1^{ère} inscription

prise en charge fédérale :

- remboursement plafonné à 80€ pour les SHN

sur facture envoyée au service médical de la FFN.

Pour les Sportifs du Collectif National

La SMR pour les Sportifs du Collectif National (SCN) est la suivante :

- la consultation clinique
- l'ECG de repos (électrocardiogramme)
- le bilan psychologique
- le bilan diététique
- questionnaire sur le surentraînement
- la fiche de synthèse

elle doit être effectuée dans un centre agréé :

- réseau grand insep
- médecin déclaré d'une structure du PPF (accession ou excellence)
- médecin du sport personnel, déclaré au préalable à la FFN

elle doit être faite dans le délai suivant :

- entre octobre et décembre n-1 dans le cas d'une reconduction annoncée par la FFN
- entre janvier et mars de l'année N pour une 1^{ère} inscription

prise en charge fédérale :

- remboursement plafonné à 60€ pour les SCN

sur facture envoyée au service médical de la FFN.

Pour les Sportifs Espoirs

La SMR pour les Sportifs Espoirs est la suivante :

- la consultation clinique
- l'ECG de repos (électrocardiogramme)
- le bilan psychologique
- le bilan diététique
- questionnaire sur le surentraînement
- la fiche de synthèse

elle doit être effectuée dans un centre agréé :

- réseau grand insep
- médecin déclaré d'une structure du PPF (accession ou excellence)
- médecin du sport personnel, déclaré au préalable à la FFN

elle doit être faite dans le délai suivant :

- entre octobre et décembre n-1 dans le cas d'une reconduction annoncée par la FFN
- entre janvier et mars de l'année N pour une 1^{ère} inscription

prise en charge fédérale :

- remboursement plafonné à 40€ pour les sportifs espoirs

sur facture envoyée au service médical de la FFN.

Pour les sportifs non listés, inscrits en structure du PPF

aucune SMR n'est demandée par la FFN.

Si toutefois une structure en demande une, il est recommandé d'effectuer la même que celle des espoirs.

aucune prise en charge fédérale si des examens sont effectués

Le suivi socio-professionnel

Etat des lieux

La FFN compte plus de 700 sportifs listés et plus de 500 sportifs sur une structure du PPF soit plus de 1000 sportifs pour la FFN sur PSQS.

Environ 70% des sportifs sont au collège ou au lycée.

Environ 20% sont en études supérieures (université, école ingénieur, commerce, BTS, CAP, IUT...)

Le reste (10%) a terminé son cursus de formation, ou se trouve en situation professionnelle établie.

Référents (s) du suivi socioprofessionnel

Deux CTN assurent la mission de référent pour le suivi socio-professionnel des sportifs. Elles sont rattachées à la direction du haut niveau de la FFN.

Il s'agit d'Odile Petit (odile.petit@ffnatation.fr) et de Laurence Venet (laurence.venet@ffnatation.fr)

Elles collaborent avec les cadres techniques de la FFN en région et les responsables du suivi socio-professionnel dans les structures.

La stratégie et les priorités d'accompagnement socio-professionnel

L'accompagnement des sportifs se fait prioritairement pour :

- les sportifs appartenant au Cercle Haute Performance
- les sportifs de haut niveau (SHN)
- les sportifs listés (espoirs et collectif national)
- les sportifs en structure

L'accompagnement des sportifs est individuel. Il part du projet du sportif, de son projet scolaire, universitaire ou professionnel. L'aménagement proposé prend en compte la contrainte sportive qui est particulièrement chronophage dans les disciplines de la natation. Les sportifs ont un entraînement bi-quotidien. Il est de ce fait difficile de suivre un projet de formation ou un projet professionnel en parallèle au projet sportif, si des adaptations particulières ne sont pas proposées. Ces aménagements doivent être anticipés et discutés avec l'ensemble des parties prenantes.

L'accompagnement des sportifs se fait en lien avec les différentes ressources proposées sur le territoire :

- les acteurs nationaux (Ministère chargé des sports, Ministère de l'Education Nationale, ANS, Fondation du pacte de performance...) et/ou
- les acteurs régionaux (Maison de la performance, DRAJES, ...).

Les sportifs en structure d'accession sont âgés de 13 à 19 ans. Leur accompagnement repose principalement sur des sujets liés à la scolarité : aménagements scolaires ou universitaires, l'orientation et le passage dans l'enseignement supérieur. Chaque structure du PPF doit désigner une personne référente du suivi socio-professionnel. Cette personne « ressource locale » prend en charge les liens privilégiés avec les sportifs et leur famille d'une part et les établissements scolaires d'autre part. Ces personnes bénéficient dans leur action du soutien des cadres en région et des référents nationaux.

Dans les structures rattachées à un établissement public (INSEP, CREPS), elles bénéficient des services dédiés à l'ensemble des sportifs de l'établissement avec lesquels elles collaborent activement.

Les aménagements scolaires s'appuient sur des textes réglementaires qui ne sont pas contraignants. De ce fait, la mise en œuvre de ces aménagements repose sur la bonne volonté des acteurs de

l'Education Nationale. D'où l'importance que chaque structure organise régulièrement des temps d'échange et de partage avec les responsables scolaires.

Une visioconférence avec les responsables du suivi socio-professionnel sera proposée annuellement. Cette réunion a pour objectif d'échanger sur les bonnes pratiques.

La DTN est attachée à ce que la scolarité soit facilitée dans la mesure du possible. Pour soutenir la réussite des sportifs dans leur parcours, un partenariat fédéral a été monté avec SchoolMoouv. Ce partenariat permet à certains sportifs listés d'accéder à des supports d'apprentissage, des vidéos de cours, des fiches de révision, des exercices interactifs...

Les sportifs en structure d'excellence, âgés de 19 ans et plus, sont dans un parcours d'études supérieures, ou en situation professionnelle (entreprise ou milieu sportif).

Pour eux, chaque structure d'excellence doit proposer une personne référente en charge du suivi socio-professionnel. Cette personne au niveau de la structure entretient des liens privilégiés avec les sportifs et les personnes en charge du suivi professionnel de la DTN (au niveau régional en priorité et/ou national si besoin).

Pour les sportifs en situation professionnelle, il est très difficile, au vu du volume d'entraînement, d'exercer son emploi sans s'appuyer sur certains dispositifs nationaux : CIP, Armées des champions, Douanes, Emploi SHN INSEP, Adjoint Police, mécénat de compétence, etc... Ces dispositifs sont étudiés pour une cohérence entre un niveau sportif pérenne (SHN) et le projet professionnel. Ce soutien implique un accompagnement financier important. Il ne concerne qu'un nombre restreint de sportifs identifiés comme potentiellement médaillables.

Les sportifs listés qui ne sont pas dans l'une ou l'autre de ces structures peuvent s'appuyer sur l'accompagnement des référents nationaux du suivi-socio professionnel (CTN) s'ils sont prioritairement SHN.

Base PSQS

Dans tous les cas, PSQS doit être utilisé pour inscrire les sportifs sur les listes ministérielles et les structures du PPF. Cette base de données est aussi utilisée pour accompagner financièrement les sportifs via les aides personnalisées (AP). Cet outil est partagé par les différents acteurs sportifs (ANS, Ministère chargé des sports, maison de la performance, DRAJES...). L'ensemble des acteurs en charge du suivi-professionnel doit s'assurer que les informations sur PSQS sont remplies et actualisées par l'ensemble des sportifs.

Modalités d'accompagnement financier

Le versement des aides individualisées pour les SHN se fait dans le respect des conditions d'attributions fixées par l'ANS.

Ce versement a lieu en priorité pour les sportifs qui s'entraînent à l'INSEP et/ou les sportifs qui préparent les JO Paris 2024.

Une attention particulière est par ailleurs portée, pour les frais de formation :

- aux brevets fédéraux (BF5 réservé pour les SHN)
- lorsque les frais de scolarité sont onéreux,

Aide à la reconversion

Les sportifs sont conviés à s'interroger sur leur projet professionnel lors de leur carrière sportive. Certains ne souhaitent pas anticiper leur reconversion, souvent par manque de temps. Un accompagnement peut être proposé pour les sportifs dans ce cas, même pour ceux n'ayant pas anticipé leur reconversion.

Programmes

Cartographie des structures et dispositifs au lancement du PPF

Natation (course et eau libre)

Programme d'Excellence (cellule Perf 2024 + excellence)

liste des 3 clubs d'excellence "2" : ayant au moins 3 nageurs listés relève ou collectif national (addition des 2 listes), et un entraîneur dédié à ce groupe uniquement (différencié du CAF) :

- Lyon, Nice, Villejuif

5 autres clubs répondent aux critères sportifs mais n'ont pas de groupe différencié du CAF ; il s'agit de : Angers, Lille, Massy, Villefranche en beaujolais Saint Germain,

liste des 11 clubs d'excellence "1", et 3 centres nationaux, ayant un nageur listé senior (ou médaillé mondial en épreuve non-olympique) :

- Amiens, Antibes, Béthune, Canet, Etoiles, Marseille, Martigues, Sarreguemines, Toulouse, Rennes, Mulhouse.
- Ainsi que le CNE INSEP, le CNE Font-Romeu, et le CNSD/Sarcelles

1 autre club répond aux critères sportifs mais IL n'A pas de groupe différencié du CAF ; il s'agit de : Saint-Raphaël

Cellule « Paris 2024 »:

Une cellule restreinte “Paris 2024” est composée de 35 nageurs ayant un potentiel avéré de qualification olympique à Paris (en individuel ou en relais). 31 en natation course, 4 en eau libre. Liste appelée « sélectionnables » par l’ANS

Le programme d’entraînement de chacun de ces nageurs est analysé par la FFN en lien avec chaque entraîneur concerné. Un accompagnement dédié est alors proposé : financier, humain, technique pour que ces nageurs se préparent le mieux possible.

Ces nageurs sont tous liés avec un club d’excellence “1” ou Centre nationaux. Il s’agit pour la saison 2023-24 de :

Convention Paris 2024 - MAJ 2024		
sport	Prénom	Nom
eau libre	Océane	CASSIGNOL
eau libre	Logan	FONTAINE
eau libre	Caroline	JOUISSE
eau libre	Marc-Antoine	OLIVIER
natation	David	AUBRY
natation	Charlotte	BONNET
natation	Joris	BOUCHAUT
natation	Pacome	BRICOUT
natation	Cyrielle	DUHAMEL
natation	Merlin	FICHER
natation	Roman	FUCHS
natation	Béryl	GASTALDELLO
natation	Maxime	GROUSSET
natation	Melanie	HENIQUE
natation	Antoine	HERLEM
natation	Damien	JOLY
natation	Anastasiia	KIRPICHNIKOVA
natation	Yann	LE GOFF
natation	Pauline	MAHIEU
natation	Florent	MANAUDOU
natation	Antoine	MARC
natation	Léon	MARCHAND
natation	Mary-Ambre	MOLUH
natation	Yohann	NDOYE-BROUARD
natation	Lison	NOWACZYK
natation	Analia	PIGREE
natation	Hadrien	SALVAN
natation	Emma	TEREBO
natation	Enzo	TESIC
natation	Mewen	TOMAC
natation	Assia	TOUATI
natation	Sacha	VELLY
natation	Lucien	VERGNES
natation	Marie	WATTEL
natation	Wissam-Amazigh	YEBBA

A l’issue de l’année 2024, la liste sera remise à jour au regard des performances lors des compétitions internationales.

Nageurs ciblés « excellence » :

Une cellule plus large “excellence” est composée de nageurs ayant un potentiel qualification olympique à Paris (en individuel ou en relais).

Le programme d’entraînement de chacun de ces nageurs est ici aussi analysé par la FFN en lien avec chaque entraîneur concerné. Ces nageurs sont a minima liés avec un club d’excellence “2” ou Centre nationaux. Il s’agit pour la saison 2023-24 de :

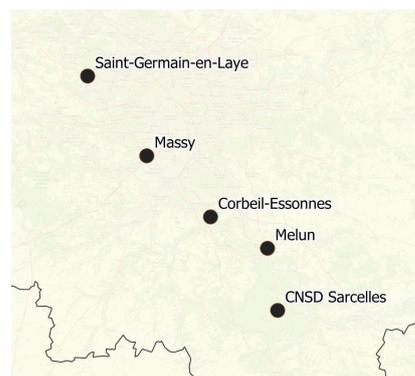
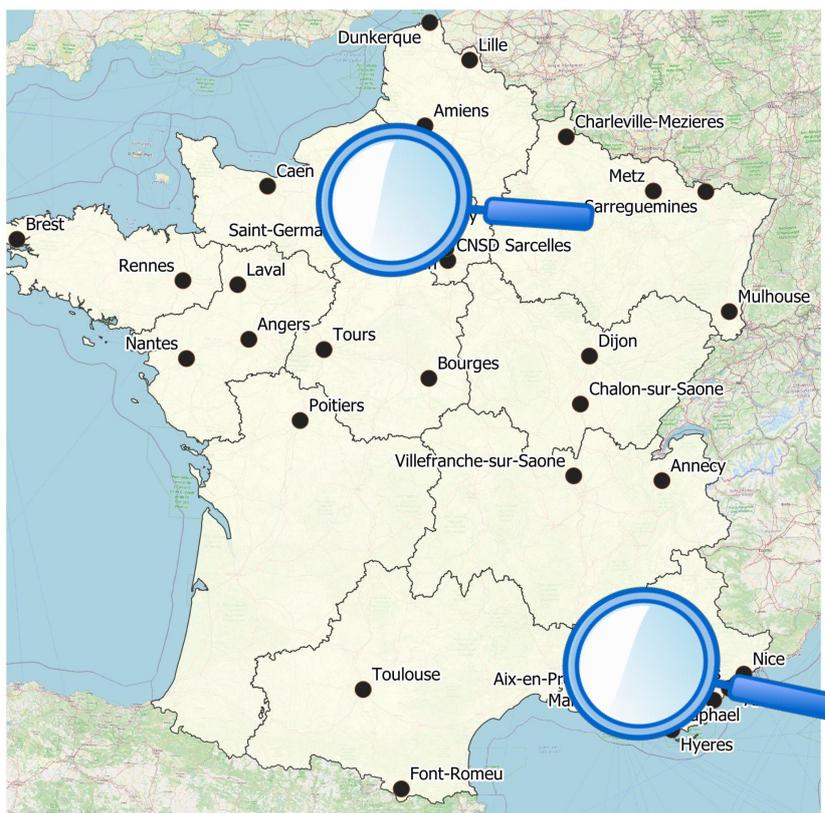
prénom	nom	prénom	nom	prénom	nom
Clemence	COCCORDANO	Marina	JEHL	Geoffroy	MATHIEU
Auréli	MULLER	Pierre	LEBOIS	Mehdy	METELLA
Rafael	FENTE DAMERS	Valentine	LECLERCQ	Maty	NDOYE-BROUARD
Max	BERG	Falemana	LOPEZ	Thomas	PIRON
Clément	BIDARD	Nans	MAZZELIER	Swann	PLAZA
Océane	CARNEZ	Corentin	POUILLART	Lisa	POU
Bertille	COUSSON	Lilou	RESSENCOURT	Axel	REYMOND
Guillaume	GUTH	Charles	RIHOUX	Alexa	REYNA
Stanislas	HUILE	Matéo	ROBBA	Enzo	ROLDAN MUNOZ
Juliette	Marchand	Giulia	ROSSI-BENE	Jacques	SALETES
Emilien	MATTENET	Clément	SECCHI	Anna	SANTAMANS
Noyan	TAYLAN	Lubin	VIANO	Lucie	VASQUEZ
Lucille	TESSARIOL	Antoine	VIQUERAT	Emile	VINCENT
Camille	TISSANDIE	Maéline	BESSARD		
Carl	AITKACI	Manon	Burgy		
Jules	ANDRE	Madelon	CATTEAU		
Tabatha	AVETAND	Come	JAEGLE		
Lili Rose	BERTHELOT	Emmy	PREITER		
Henri	BONNAULT	Zoé	CARLOS-BROC		
Louis	BRIECH	Jules	GUERIN		
Christophe	BRUN	Alix	PREDINE		
Albane	CACHOT	Nikita	BAEZ		
Tommy Lee	CAMBLONG	Paul	BEAUGRAND		
Alexandre	CHAENDAR	Julien	BEROL		
Matys	CHOUCHAQUI	Dounia	CHAAR		
Simon	CLUSMAN	Jean Baptiste	CLUSMAN		
Alexandre	D'AGATA	Sergueï	COMTE		
Lucie	DELMAS	Jaz	DUTILLIEUX		
Justine	DELMAS	Mathias	EVEN		
Alexandre	DESANGLES	Brendan	FITZPATRICK		
Manon	DOMINGEON	Hugo	GROSJEAN		
Ethan	DUMESNIL	Tom	HENRIONNET		
Lara	GRANGEON-DE-VILLELE	Tom	HUG-DREYFUS		

A l’issue de l’été 2024, la liste sera remise à jour au regard des performances lors des compétitions internationales.

Accession territoriale (partie 4 du ppf) :

Un appel à candidature national a été lancé en début d'olympiade. L'ensemble des réponses a été étudié conjointement par la FFN et par la Ligue régionale correspondante.

Pour la rentrée en septembre 2023, 39 structures ayant répondu à cet appel à candidature répondent au cahier des charges des CAF (Accession Territoriale : partie 4) :



Accession nationale (partie 3 du ppf) :

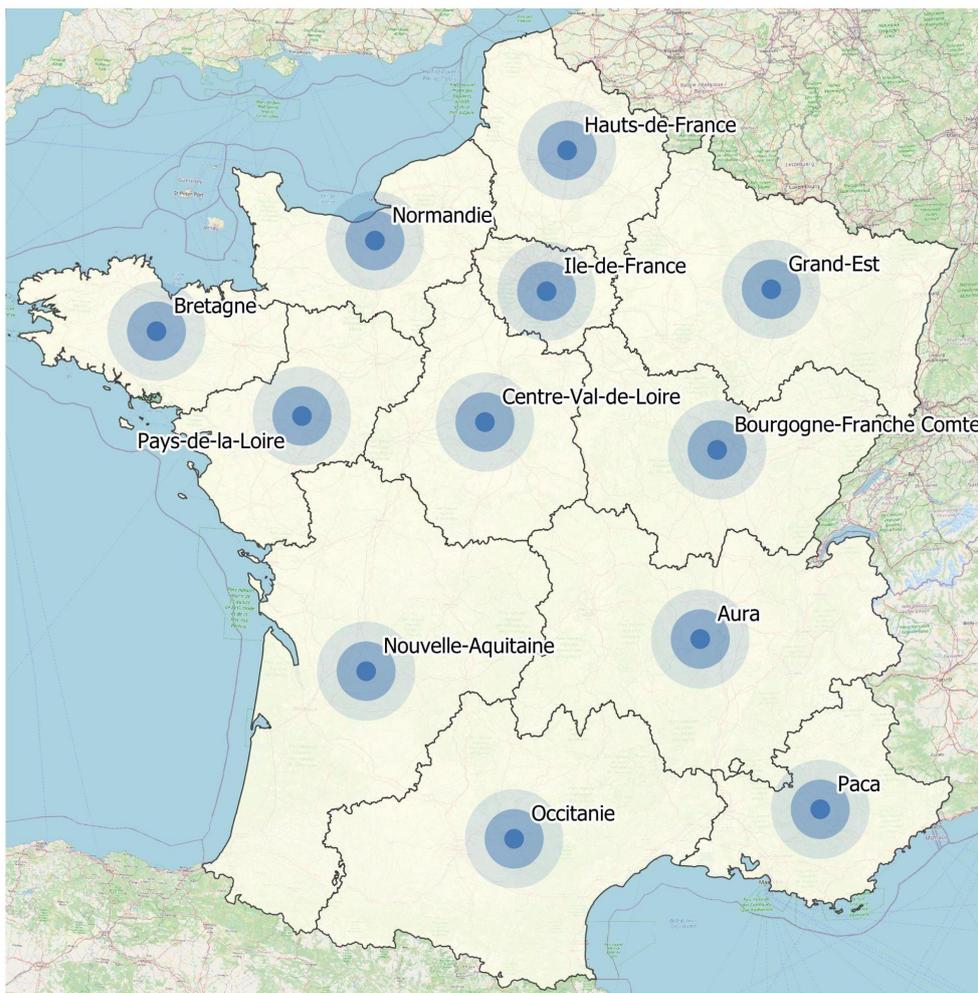
Une liste de l'accession nationale, nommée "**performance durable**" comprendra 100 nageurs (environ), mise à jour chaque année :

- les 5 meilleurs nageurs de leur année d'âge (ranking à l'IMPR). 14-15-16-17-18ans en filles et 15-16-17-18-19 ans en garçons. => le haut du panier de la liste espoir.
- 50 nageurs (maximum) issus de la détection nationale, de moins de 21 ans et identifiés comme très prometteurs au regard de leur performance, situation personnelle, conditions d'entraînement, et le regard d'une cellule d'expert dédiée à la fédération : la cellule "accession natation".

Ces 100 nageurs (environ) seront identifiés, en fonction de leur région sur un « Centre d'Accession National d'Accès au Haut Niveau » (CNAHN). Cette structure dite « hors sol » constitue une double identification dans les cas où les nageurs s'entraînent dans un CAF ou un club d'excellence. Mais le CNAHN de chaque ligue régionale identifiera aussi les nageurs qui s'entraînent dans un club non reconnu dans le PPF.

Ce groupe deviendra une priorité pour la Fédération et la Ligue.

Listes des structures concernées pour 2023-24 : et Tahiti, La Réunion, Nouvelle-Calédonie



Liste des nageurs concernés pour 2023-24 :

prénom	nom	structure	ligue
Manoli	CASSAR	CNAHN	AUVERGNE-RHONE-ALPES
Lilou	ALZAIK	CNAHN	AUVERGNE-RHONE-ALPES
Maéline	BESSARD	CNAHN	AUVERGNE-RHONE-ALPES
Angel	EXPOSITO	CNAHN	AUVERGNE-RHONE-ALPES
Evan	GALLE-MICHON	CNAHN	AUVERGNE-RHONE-ALPES
Carla	MAILHARROU	CNAHN	AUVERGNE-RHONE-ALPES
Andrea	NICOLAS	CNAHN	AUVERGNE-RHONE-ALPES
Killian	PECH	CNAHN	AUVERGNE-RHONE-ALPES
Tess	TINKER	CNAHN	AUVERGNE-RHONE-ALPES
Emile	VINCENT	CNAHN	AUVERGNE-RHONE-ALPES
Téo	MALFAIT	CNAHN	AUVERGNE-RHONE-ALPES
Sarah	HOAREAU	CNAHN	BOURGOGNE-FRANCHE-COMTÉ
Maël	ROUX	CNAHN	BOURGOGNE-FRANCHE-COMTÉ
Clémence	ALLAIN	CNAHN	BRETAGNE
Lean	CABON	CNAHN	BRETAGNE
Elsa	CAGNARD	CNAHN	BRETAGNE
Ines	DELACROIX	CNAHN	BRETAGNE
Lou-Ann	GAUDAIRE	CNAHN	BRETAGNE
Jules	GUERIN	CNAHN	BRETAGNE
Justine	MEIGNEN-RETHO	CNAHN	BRETAGNE
Simon	MEUBRY	CNAHN	BRETAGNE
Thomas	MONTELEONE	CNAHN	BRETAGNE
Paul	HUVET-PANSARD	CNAHN	CENTRE-VAL DE LOIRE
Lea	CLESSE	CNAHN	GRAND-EST
Rafael	GOUYET	CNAHN	GRAND-EST
Liberty-Belle	HORTER	CNAHN	GRAND-EST
Emmy	PREITER	CNAHN	GRAND-EST
Tom	REMY	CNAHN	GRAND-EST
Mathias	RICCIO	CNAHN	GRAND-EST
Clara	THIBULT	CNAHN	GRAND-EST
Simon	BARBIEUX	CNAHN	HAUTS-DE-FRANCE
Anes	BOUHADIBA	CNAHN	HAUTS-DE-FRANCE
Manon	Burgy	CNAHN	HAUTS-DE-FRANCE
Clemence	COCCORDANO	CNAHN	HAUTS-DE-FRANCE
John-William	DABIN	CNAHN	HAUTS-DE-FRANCE
Mattia	DUSEIGNEUR	CNAHN	HAUTS-DE-FRANCE
Hugo	DUVAUCHELLE	CNAHN	HAUTS-DE-FRANCE
Adrien	ESPRIET	CNAHN	HAUTS-DE-FRANCE
Alexandre	FERRERE	CNAHN	HAUTS-DE-FRANCE
Lou-Anne	GLITON	CNAHN	HAUTS-DE-FRANCE
Jeanne	LECHEVALIER	CNAHN	HAUTS-DE-FRANCE
Zoé	LEFEBVRE	CNAHN	HAUTS-DE-FRANCE
Axel	MARTEL	CNAHN	HAUTS-DE-FRANCE
Emile	MESMACQUE	CNAHN	HAUTS-DE-FRANCE
Rosalie	MESMACQUE	CNAHN	HAUTS-DE-FRANCE
Jules	WALLART	CNAHN	HAUTS-DE-FRANCE
Naël	BUFFAUMENE	CNAHN	ILE-DE-FRANCE
Madelon	CATTEAU	CNAHN	ILE-DE-FRANCE
Ethan	CHAULIAGUET	CNAHN	ILE-DE-FRANCE
Ludie	CHRISTOPHE	CNAHN	ILE-DE-FRANCE
Mael	DILOUX	CNAHN	ILE-DE-FRANCE
Meline	HODE	CNAHN	ILE-DE-FRANCE
Titouan	KAZMAREK	CNAHN	ILE-DE-FRANCE
Christophe	MALEAU	CNAHN	ILE-DE-FRANCE
Ethan	PARKER	CNAHN	ILE-DE-FRANCE
Emma	SANANIKONE	CNAHN	ILE-DE-FRANCE
Lilou	SAUZEAU	CNAHN	ILE-DE-FRANCE
Lilia	AZIZI	CNAHN	ILE-DE-FRANCE
Côme	JAEGLÉ	CNAHN	ILE-DE-FRANCE
Adam	MOUSSA	CNAHN	ILE-DE-FRANCE

prénom	nom	structure	ligue
Rosalie	ABEL-THIEBAUT	CNAHN	LA RÉUNION
Elsa	BORDIER	CNAHN	LA RÉUNION
Mahel	BORDIER	CNAHN	LA RÉUNION
Philomène	BORZATO	CNAHN	LA RÉUNION
Mahée	GORY LAURET	CNAHN	LA RÉUNION
Victor	GUEUNE	CNAHN	LA RÉUNION
Hugo	LE BOURVELLEC	CNAHN	LA RÉUNION
Nans	MAZZELIER	CNAHN	LA RÉUNION
Pacôme	SIDELSKY	CNAHN	LA RÉUNION
Paulo	COUENNE-BENSABEUR	CNAHN	NORMANDIE
Kalina	HOADLEY	CNAHN	NOUVELLE AQUITAINE
Chrissander	CERDA	CNAHN	NOUVELLE CALEDONIE
Noa	DOUILLARD	CNAHN	NOUVELLE CALEDONIE
Ethan	DUMESNIL	CNAHN	NOUVELLE CALEDONIE
Blanche	FREULON	CNAHN	NOUVELLE CALEDONIE
Alexandre	GANE	CNAHN	NOUVELLE CALEDONIE
Renzo Eden	MUFANA	CNAHN	NOUVELLE CALEDONIE
Nolan	NODANCHE	CNAHN	NOUVELLE CALEDONIE
Yaron	NODANCHE	CNAHN	NOUVELLE CALEDONIE
Paul	ANNOCQUE	CNAHN	OCCITANIE
Ryan	BARBE	CNAHN	OCCITANIE
Alexandre	FALETTE	CNAHN	OCCITANIE
Léo	FLAMENT	CNAHN	OCCITANIE
Louis	GODEFROID	CNAHN	OCCITANIE
Luca	HOEK LE GUENEDAL	CNAHN	OCCITANIE
Pierre	LARGERON	CNAHN	OCCITANIE
Nathan	MURATORY	CNAHN	OCCITANIE
Lysander	OSMAN	CNAHN	OCCITANIE
Tamara	ROQUES-BEGHALEM	CNAHN	OCCITANIE
Valentin	TREVILLOT	CNAHN	OCCITANIE
Sam	BRUNEL	CNAHN	PAYS DE LA LOIRE
Maëlys	CLAUDIC-TCHA	CNAHN	PAYS DE LA LOIRE
Adèle	LECHAT	CNAHN	PAYS DE LA LOIRE
Azélis	RIPOCHE	CNAHN	PAYS DE LA LOIRE
Mathieu	DUFRAIGNE	CNAHN	PROVENCE-ALPES-CÔTE-D'AZUR
Sebastien	CAPOGNA	CNAHN	PROVENCE-ALPES-CÔTE-D'AZUR
Sauveur	CRISTOFINI	CNAHN	PROVENCE-ALPES-CÔTE-D'AZUR
Aurelien	DESCAMPS	CNAHN	PROVENCE-ALPES-CÔTE-D'AZUR
Néo	DUTRIALX	CNAHN	PROVENCE-ALPES-CÔTE-D'AZUR
Roméo-César	FADDA SAUVAGEOT	CNAHN	PROVENCE-ALPES-CÔTE-D'AZUR
Melina	GIRAUDEAU	CNAHN	PROVENCE-ALPES-CÔTE-D'AZUR
Laura	GOURGEON	CNAHN	PROVENCE-ALPES-CÔTE-D'AZUR
Hugo	LEMESLE	CNAHN	PROVENCE-ALPES-CÔTE-D'AZUR
Chiara	LESBATS	CNAHN	PROVENCE-ALPES-CÔTE-D'AZUR
Dan	LEVY	CNAHN	PROVENCE-ALPES-CÔTE-D'AZUR
Alexandre	PHILIPPS	CNAHN	PROVENCE-ALPES-CÔTE-D'AZUR
Lea	RAY	CNAHN	PROVENCE-ALPES-CÔTE-D'AZUR
Ulan	SCHLIENGER	CNAHN	PROVENCE-ALPES-CÔTE-D'AZUR
Tehearearii	OOPA	CNAHN	TAHITI
Naël	ROUX	CNAHN	TAHITI
Rohutu	TEAHUI	CNAHN	TAHITI
Deotille	VIDEAU	CNAHN	TAHITI

Financement :

- les clubs support des CAF postulent à l'enveloppe territoriale de l'accession (partie 4 du ppf)
- les CNAHN portés par les ligues postulent à l'enveloppe nationale de l'accession, dans le cadre de l'accompagnement effectué pour les nageurs identifiés "accession nationale" (partie 3 du PPF)

Natation artistique

Programme d'Excellence (cercle haute performance + excellence)

partie 2 du ppf:

- structure unique senior : CNE insep
- structure unique junior : Centre National Relève



liste des nageuses de la cellule « Paris 2024 » :

prénom	nom
Laelys	Alavez
Anastasia	Bayandina
Camille	Bravard
Manon	Disbeaux
Ambre	Esnault
Laura	Gonzalez
Mayssa	Guermoud
Oriane	Jaillardon
Claudia	Janvier
Maureen	Jenkins
Romane	Lunel
Eve	Planeix
Charlotte	Tremble
Laura	Tremble
Mathilde	Vignères

CAF (partie 4 du ppf) :

- 15 clubs répondant au cahier des charges:-



Accession nationale (partie 3 du ppf) : 4 CNAHN



Plongeon

Programme d'Excellence (cercle haute performance + excellence)

structure unique : CNE (partie 2 du ppf)

Une « antenne » à Strasbourg permet l'entraînement à 10m. Les plongeurs effectuent régulièrement des trajets Paris-Strasbourg pour compléter l'entraînement par du haut vol à Strasbourg.

Programme d'Accession (nationale + territoriale)

3 sites (partie 4 du ppf) :

- Lyon
- Nice



Waterpolo

Programme d'Excellence féminin (cercle haute performance + excellence)

structure unique : CNE (partie 2 du ppf) :

Joueuses prioritaires :

Un groupe de joueuses identifié comme prioritaire est suivi régulièrement par la direction technique nationale, notamment à travers la convention Paris2024.

En 2024, il s'agit de :

prénom	nom
Lara	ANDRES
Aurélie	BATTU
Camélia	BOULOUKBACHI
Juliette	DALLUIN
Audrey	DAULE
Louise	GUILET
Erica	HARDY
Orsolya	HERTZKA
Valentine	HEURTAUX
Pasiphae	MARTINEAUD-PERET
Camille	RADOSAVLJEVIC
Tiziana	RASPO
Mia	RYCRAW
Ema	VERNOUX

Programme d'Excellence masculin (cercle haute performance + excellence)

En 2024, deux clubs d'excellence reconnu :

Marseille et Tourcoing-Lille

Conformément aux critères indiqués dans le cahier des charges correspondant, le plus haut niveau européen détermine l'identification comme club d'excellence.

La volonté fédérale est de faire travailler l'EdF masculine de WP en lien avec le ou les clubs ayant ce niveau d'installation, de compétence et de joueurs (expérience quotidienne).



Joueurs prioritaires :

Un groupe de joueur identifié comme prioritaire est suivi régulièrement par la direction technique nationale, notamment à travers la convention Paris2024.

En 2024, il s'agit de :

prénom	nom
Clément	DUBOIS
Emil	BJORCH
Michael	BODEGAS
Alexandre	BOUET
Charles	CANONE
Hugo	CROUSILLAT
Andréa	DENARDI
Ugo	FONTANI
Enzo	KHASZ
Romain	MARION-VERNOUX
Mehdi	MARZOUKI
Rémi	SAUDADIER
Pierre-Frédéric	VANPEPERSTRAETE
Thomas	VERNOUX
Duje	ZIVKOVIC

Programme d'Accession (nationale + territoriale) – féminin et masculin

CAF (partie 4 du ppf) :

13 clubs répondant au cahier des charges : Nancy, Laval, Aix en Provence, Mulhouse, Strasbourg, Douai, Lille, Noisy-le-sec, Angers, Marseille, Nice, Granville, Saint-Jean d'Angely

CAF Féminin :



CAF Masculin

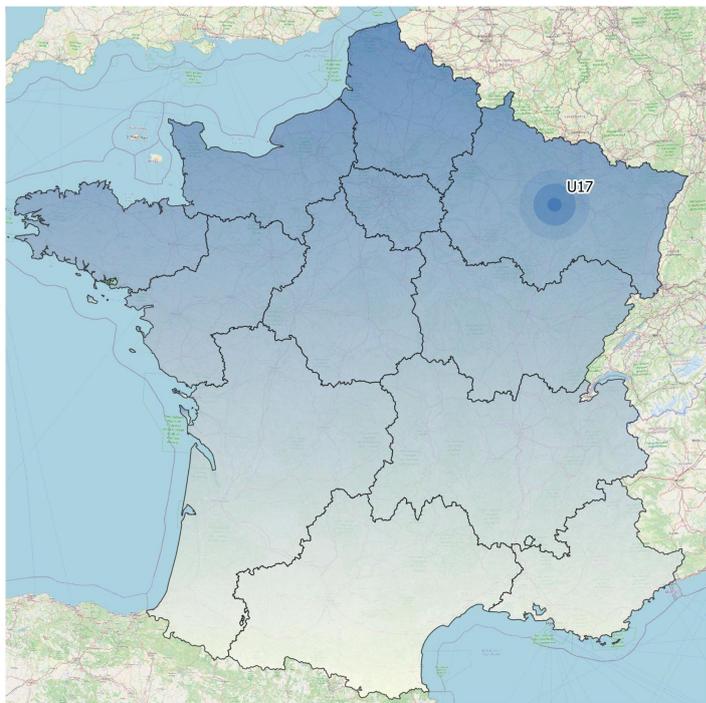


CNAHN (accession nationale) :

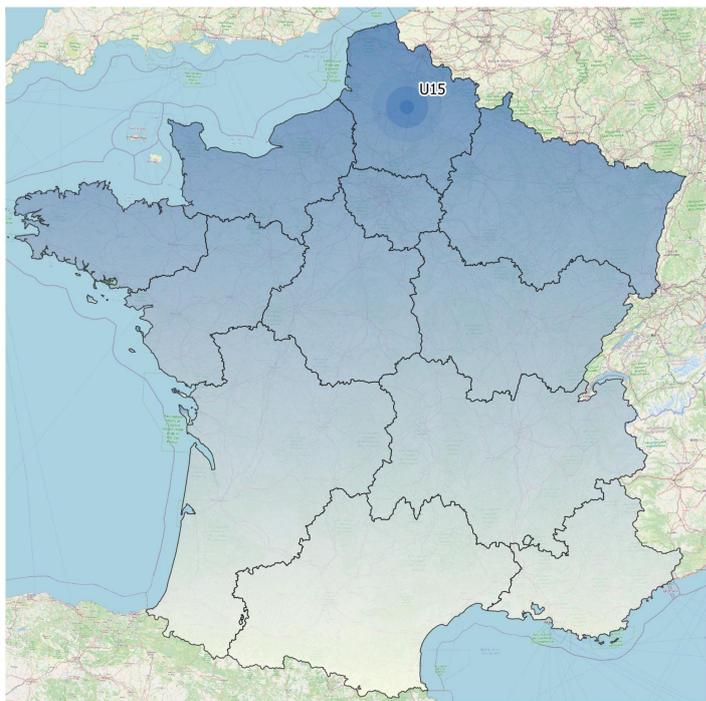
- 7 programmes construisent l'accès national en WP :

4 masculins :

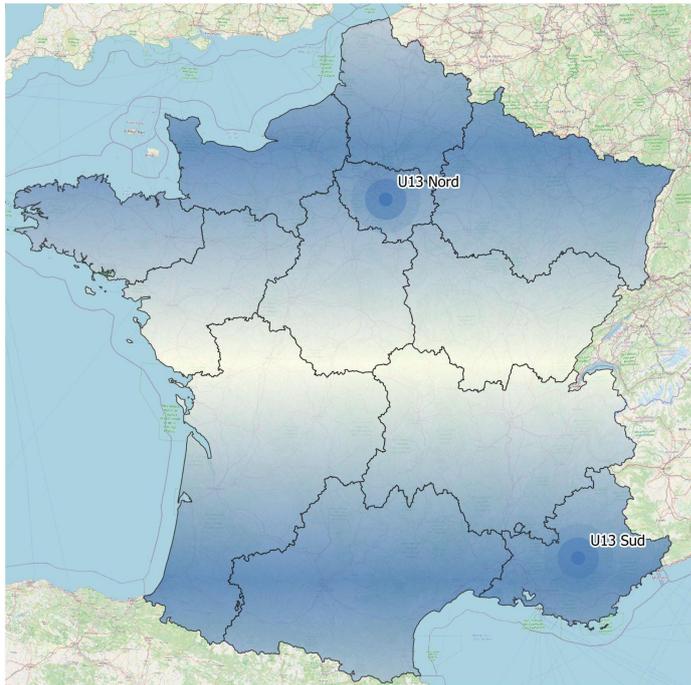
- CNAHN u17 (porté par la ligue Grand Est)



- CNAHN u15 (porté par la ligue Hauts de France)

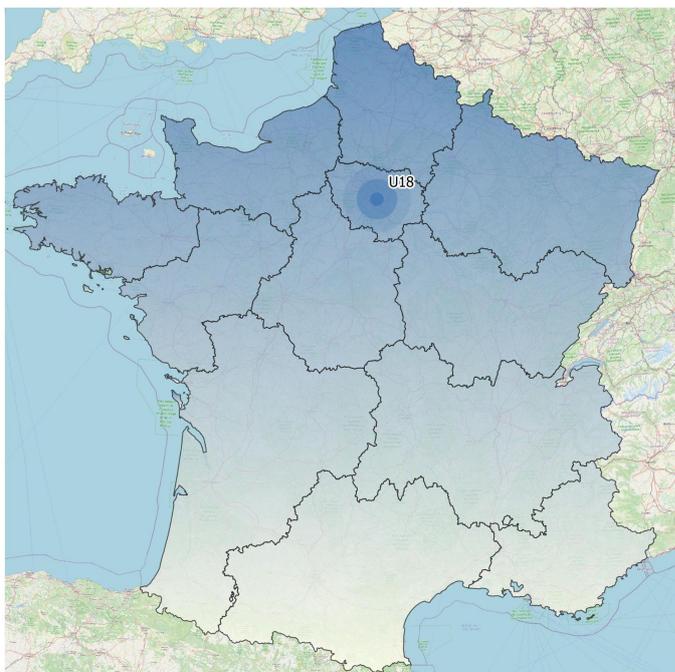


- CNAHN u13 Sud (porté par la ligue PACA)
- CNAHN u13 Nord (porté par la ligue Île-de-France)

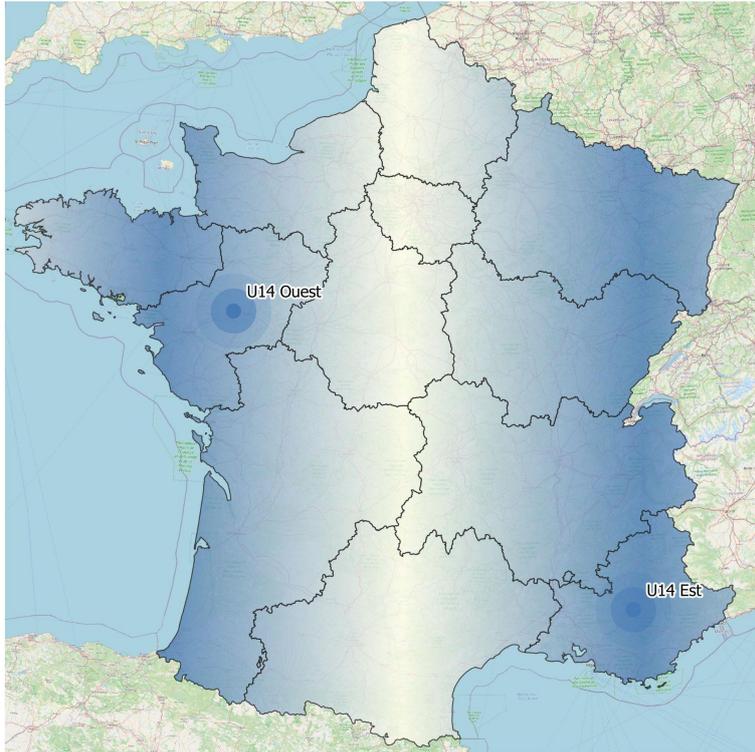


3 féminins :

- CNAHN u18 (porté par la ligue Île-de-France)



- CNAHN u14 Est (porté par la ligue PACA)
- CNAHN u14 Ouest (porté par la ligue Pays de la Loire)



Organisation :

Ligue porteuse d'un projet national en plusieurs étapes de sélections : identification large initiale, détection organisée à travers cette base. Puis après plusieurs étapes de sélection et regroupement : gestion de l'EdF concernée conjointement par la Ligue pilote et la Fédération.

Le principe d'identification par étape :

Les sélections prennent leur origine sur l'année N -1 sur les 3 premières étapes.

Afin d'avoir une collaboration et un échange réel dans le respect du travail et de l'avis de chacun, chaque entraîneur d'un potentiel joueur sélectionné au niveau national aura son opinion prise en compte.

Les sélections de Ligues serviront d'étape 0 et 1

L'étape 2 se fera sur la CFL de la catégorie qui servira donc de postulat pour la saison suivante.

L'étape 3 se fera lors du premier regroupement de la Toussaint de la saison suivante.

Tous les entraîneurs concernés (Clubs, Ligues) auront des voix à part égale, soit:

- Les entraîneurs adjoints auront également un coefficient 1
- L'entraîneur national aura un coefficient 2

Les listes sont assujetties à des critères établis par la DTN et sous validation de celle-ci et du référent national du PPF dans le respect de ces mêmes critères.

ETAPE 0 :

Elle consiste en une proposition d'une liste de 20 noms par zone basée sur les potentiels détectés lors des compétitions référentes de la catégorie inférieure de la génération et des listes haut niveau du ministère des sports, dans le respect des critères de sélection de la catégorie énoncés par la DTN.

Chaque entraîneur de club impliqué dans le processus a alors la possibilité d'interchanger un nom avec l'un des joueurs proposés de son club mais également d'en ajouter un supplémentaire sans droit de regard ou retrait des entraîneurs de ligue ou nationaux.

ETAPE 1 :

Elle constitue l'étape de sélection de Ligue qui fait suite à l'étape 0.

Chaque entraîneur de club d'un joueur potentiel de la liste sera convié pour donner son avis sur la sélection de ligue sans pouvoir néanmoins voter pour un joueur de son équipe en dégageant une liste de 13 joueurs (ou plus selon règlement) en respectant les impératifs fédéraux.

Ainsi se dégagera une liste définitive comptabilisant les joueurs ayant reçus le plus de suffrages. Une liste complémentaire de 2 éléments sera ajoutée à la liste en tant que « remplaçants » en suivant le compte des suffrages.

Les joueurs évoluant dans un CAF obtiennent de facto une voix supplémentaire.

Cependant, cette liste doit impérativement comprendre, indépendamment du niveau :

- 2 gardiens
- 2 postes 6 (att. pointe)
- 2 postes 3 (déf. pointe)
- 1 gaucher

Elle sera ensuite transmise au référent national du PPF et l'entraîneur du CNAHN concerné ; ainsi que le déroulé et conclusion des votes dans la transparence.

Il est de la responsabilité des entraîneurs de ligue de respecter ce processus.

En cas d'égalité lors des décomptes, la priorité sera donnée à un élément issu d'un CAF, si les deux athlètes sont issus d'un CAF, l'entraîneur de la ligue concernée est celui qui tranche en se basant sur son vote.

ETAPE 2

Elle correspond à la CFL.

Lors de chaque CFL, le référent du suivi des CNAHN WP interviendra auprès des entraîneurs de ligue qui fourniront à l'issue du tournoi une liste de 14 joueurs par année d'âge sans prendre en compte les joueurs de leur ligue et en respectant les impératifs (2 par poste G, 3 et 6; et 4 par secteur 1 et 5).

Ainsi se dégageront deux listes définitives comptabilisant les joueurs ayant reçu le plus de suffrages.

Néanmoins :

- **Une liste complémentaire de 7 éléments sera ajoutée aux listes en fonction du compte de la génération la plus âgée de la CFL pour les U13.**
- Une liste complémentaire de 2 éléments sera ajoutée aux listes en tant que « remplaçants » en fonction du compte de la génération la plus âgée de la CFL concernée pour les U15, U17, U13 et U14.

Elles seront ensuite transmises au référent national du PPF et l'entraîneur du collectif national concerné ; ainsi que le déroulé et conclusion des votes dans la transparence.

Il est de la responsabilité des entraîneurs de ligue de respecter ce processus.

En cas d'égalité lors des décomptes, la priorité sera donnée à un élément issu d'un CAF, si les deux athlètes sont issus d'un CAF, l'entraîneur national de la catégorie (coef 2) est celui qui tranche en se basant sur son vote.

ETAPE 3 (SAUF U13 GARÇONS) :

Elle s'effectue lors du premier rassemblement de Toussaint.

Elle réunit les deux listes de 14 par années d'âge concernées par le CNAHN de la catégorie pour un effectif total de 28 éléments maximum.

Une liste de 14 joueurs (2 par postes) sera donnée à l'issue de ce stage avec une liste complémentaire de 7 (1 par poste)

Les regroupements suivants concerneront une partie ou totalité de ces 21 joueurs. (Minimum 14 éléments). Cette liste constitue l'effectif CNAHN de la catégorie concernée.

Lors de la sélection finale (TQCE, CE) et sous validation commune des entraîneurs concernés, 2 éléments qui ne sont pas dans la liste de 21 peuvent y prétendre dans 2 situations bien précises :

- à l'issue de la CFL, un joueur qui ne fait pas partie du CNAHN obtient les suffrages UNANIMES des différents entraîneurs présents (à l'exception de son entraîneur)
- à l'issue des finales à 4, un joueur qui ne fait pas partie du CNAHN obtient les suffrages UNANIMES des différents entraîneurs présents (à l'exception de son entraîneur) (meilleur 7 des finales)

Des listes de préconisations pour doubles licences, CAF, doivent ainsi être faites dans le respect du cheminement du PPF en se basant sur les listes dégagées par cette étape pour les compétitions de la saison suivante.

Cahier des charges des structures et dispositifs du programme

Pour une structure d'Excellence (le label « cellule Paris2024» étant individuel)

Natation (course et eau libre)

Cahier des charges – Excellence 1 – Natation (course et eau libre)	
Objectif de formation	Intégrer l'Équipe de France Olympique pour 2024 intégrer à moyen ou court terme la cellule "paris 2024"
Public concerné	Nageurs de bassin et d'eau libre de tout âge Performance : avoir au moins 1 SHN catégorie Senior, ou médaillé mondial si épreuve NO ; qui s'entraîne sur place.
Effectif minimal et maximal	4min, 12max, par entraîneur 3 non SHN max pour 1 SHN
Effectif et qualification pour l'encadrement sportif, médical et social	1 entraîneur BE2/12 nageurs, 1 PP, 1kiné, 1 doc, 1 ssp
Volume horaire hebdomadaire d'entraînement	20h dans l'eau Accès minimum 4h/ semaine salle de prepa Physique
Nature des enseignements disponibles et aménagements prévus	Au moins 1 établissement scolaire ou universitaire avec aménagements prévus, ou e-learning
Convention structure / établissement scolaire	Existence d'une convention signée
Nature et modalité de la SMR	Dates et lieu de la SMR prévus
Modalités de mise en œuvre de la formation sportive et citoyenne. Lutte contre le dopage.	Participation des sportifs et encadrement à au moins 1 action (type conférence a minima) de lutte contre le dopage
Installations, équipements	Bassin de 50m, dispo 10 séances/semaine de 2h, 1 ligne d'eau pour 6 nageurs max, plots pékin, départ dos, drapeaux 5m, chrono visible, salle de prépa physique
Conditions d'hébergement, restauration, vie quotidienne	Proposer un hébergement et une restauration sur toute l'année adaptés à la pratique du haut niveau
Support juridique du fonctionnement de la structure (coordination, responsabilité technique, responsabilité financière)	1 coordinateur : lien avec dir du HN 1 responsable technique : lien avec le dir EdF

Budget prévisionnel annuel et les coûts et tarifications par sportif	Présentation des actions prévues sur l'ensemble de la saison, leur coût prévisionnel, et la part demandée aux nageurs
Qualification et honorabilité	L'ensemble de l'encadrement sportif et intervenant fourni : diplômes, cartes professionnelles.
Structure portée par une entité juridique disposant d'une personnalité morale	Attestation du président de club de l'accueil de ce groupe d'entraînement « excellence »

Cahier des charges – Excellence 2 – Natation (course et eau libre)	
Objectif de formation	Intégrer l'Équipe de France Olympique pour 2024 intégrer à moyen ou court terme la cellule "paris 2024"
Public concerné	Nageurs de bassin et d'eau libre de tout âge Performance : avoir au moins 3 nageurs listé relève ou collectif national (cumul des deux) ; qui s'entraînent sur place
Effectif minimal et maximal	4min, 12max, par entraîneur 3 non SHN max pour 1 SHN
Effectif et qualification pour l'encadrement sportif, médical et social	1 entraîneur BE2 ou DES /12 nageurs, 1 PP, 1kiné, 1 doc, 1 ssp
Volume horaire hebdomadaire d'entraînement	20h dans l'eau Accès minimum 4h/ semaine salle de prepa Physique
Nature des enseignements disponibles et aménagements prévus	Au moins 1 établissement scolaire ou universitaire avec aménagements prévus, ou e-learning
Convention structure / établissement scolaire	Existence d'une convention signée
Nature et modalité de la SMR	Dates et lieu de la SMR prévus
Modalités de mise en œuvre de la formation sportive et citoyenne. Lutte contre le dopage.	Participation des sportifs et encadrement à au moins 1 action (type conférence a minima) de lutte contre le dopage
Installations, équipements	Bassin de 50m, dispo 10 séances/semaine de 2h 1 ligne d'eau pour 6 nageurs max, plots pékin, départ dos, drapeaux 5m, chrono visible, salle de prépa physique

Conditions d'hébergement, restauration, vie quotidienne	Proposer un hébergement et une restauration sur toute l'année adaptés à la pratique du haut niveau
Support juridique du fonctionnement de la structure (coordination, responsabilité technique, responsabilité financière)	1 coordinateur : lien avec dir du HN 1 responsable technique : lien avec le dir EdF
Budget prévisionnel annuel et les coûts et tarifications par sportif	Présentation des actions prévues sur l'ensemble de la saison, leur coût prévisionnel, et la part demandée aux nageurs
Qualification et honorabilité	L'ensemble de l'encadrement sportif et intervenant fourni : diplômes, cartes professionnelles.
Structure portée par une entité juridique disposant d'une personnalité morale	Attestation du président de club de l'accueil de ce groupe d'entraînement « excellence »

Centre National Relève (CNR) :

Objectifs de la structure CNR Natation Artistique

Développement national vers le meilleur niveau international junior

Préparer les jeunes nageurs au haut niveau international

Structure préparatoire au CNE.

Préparer les sportifs à l'accès aux finales et podiums des compétitions internationales de référence Juniors et préparer l'accès au Centre National d'Entraînement SENIOR, en accord avec les orientations techniques spécifiques de la discipline.

Permettre aux sportifs admis dans cette structure de poursuivre leur projet sportif et de formation.

Le CNR représente un centre de ressource pour les entraîneurs de l'accès au haut-niveau. A ce titre, il est un lieu support aux ERFAN et à l'INFAN pour la formation des entraîneurs de l'accès au haut niveau.

Compétitions :

ASWS PARIS + 1ASWS + COMPÉTITION(S) DE RÉFÉRENCE DE LA CATÉGORIE JUNIOR.

A - Le groupe CNR

Public concerné

ATHLÈTES TOUTES CATÉGORIE : 14 ans et plus. Filles et garçons.

Une attention particulière doit être portée sur la natation artistique masculine et l'épreuve du duo mixte.

Conditions d'entrée :

Le recrutement est national et piloté par une commission dirigée par le DTN ou son représentant.

Être un athlète sur liste ministérielle et en priorité SHN.

Des athlètes inscrits sur liste Espoirs ou Collectif National ayant répondu aux tests de sélection de cette structure pourront être intégrés.

Tout en répondant aux critères ci-dessus, le parcours des athlètes serait favorisé avec une précédente expérience au sein d'un CNAHN avant l'intégration au CNR. L'admission est valable pour une saison.

Conditions de maintien :

Progression satisfaisante (aspects individuels et collectifs), participations aux compétitions de référence internationale, engagement dans le double projet satisfaisant, respect des règles de vie et d'hygiène digne d'un sportif se projetant vers le haut-niveau.

Toutefois l'effectif peut être complété, de manière exceptionnelle, par des sportifs non listés, à très fort potentiel, n'excédant pas 20% de l'effectif total.

Effectif minimal et maximal

L'effectif minimum de la structure est 8 athlètes. Il serait souhaitable d'atteindre un effectif de 10 athlètes, 14 au maximum.

Encadrement auprès des sportifs

L'encadrement est validé par le DTN.

Responsable de structure :

La coordination de cette structure est confiée au cadre technique missionné en Natation Artistique et/ou à un responsable local identifié par la fédération.

Encadrement sportif:

Un entraîneur "head coach" CTS ou entraîneur ou salarié de la FFN et titulaire du BEES 2° ou du DESJEPS est responsable à plein temps de la préparation des sportifs.

Un entraîneur salarié du CNAHN et titulaire du BEES 2° ou du DESJEPS ou un entraîneur en formation pour renforcer le staff.

Ils sont assistés par d'autres intervenants spécialistes (PPG, sport acrobatique, danse, préparation mentale, etc ...) ou stagiaires sous la responsabilité du head coach. Les noms et coordonnées de tous les intervenants sont transmis à la FFN et/ou inscrits sur le PSQS.

Obligation pour l'entraîneur de participer à un séminaire/an en liaison avec la FFN.

Un entraîneur peut à lui seul encadrer un effectif maximum de 8 athlètes.

Les cartes professionnelles et les coordonnées de tous les intervenants doivent être transmises lors de la candidature de la structure et doivent être mises à jour auprès du département haut niveau (dhn@ffnatation.fr) en cas de modification.

Tous les professionnels identifiés pourront être contactés par les équipes fédérales pour échanger sur les sportifs du groupe CNR

B - Les conditions d'entraînement, de scolarité, d'hébergement

Volume horaire hebdomadaire d'entraînement possible

22h hebdomadaire dans l'eau au minimum/ 4h hebdomadaire hors de l'eau au minimum/ 42 semaines de 5 à 6 jours /an.

Capacité d'augmenter les horaires lors des stages jusqu'à 8h/jour dans l'eau.

Installations, équipements

A minima :

Piscine avec bassin de 25m : disponibilité de 12h minimum par semaine avec au moins 6 lignes d'eau disponibles et 3 lignes d'eau à minima sur le reste du temps.

Salle de sport avec matériel disponible 2h par semaine et gymnase ou salle de danse disponible 2h par semaine.

Nature des enseignements disponibles et aménagements prévus

La scolarité des sportifs doit être organisée avec des aménagements leur permettant la réalisation de leur double projet scolaire ou de formation et sportif.

Un référent structure veille à la communication du calendrier des athlètes et à la répartition des entraînements par rapport à la scolarité en liaison avec les entraîneurs et l'établissement scolaire.

Convention structure / établissement scolaire

Des conventions doivent être établies entre la structure et les établissements scolaires, définissant entre autres, les modalités d'organisation du rythme hebdomadaire classique et les modalités de rattrapages, lors des absences pour stages et compétitions sportives.

Conditions d'hébergement, restauration, vie quotidienne

L'hébergement des athlètes doit être conforme aux textes en vigueur pour les sportifs mineurs. Les modalités d'encadrement des mineurs hors temps de formation scolaire ou sportive doivent être définies et répondre aux textes en vigueur.

La restauration doit être adaptée au fonctionnement de la structure et répondre aux textes en vigueur. La diététique doit être adaptée au projet sportif. Le transport des athlètes sur les lieux de formation et d'entraînement doit répondre aux textes en vigueur.

C - Lien avec la fédération

La structure étant le lieu d'entraînement de l'Équipe de France Junior, le lien entre l'entraîneur du CNR sera constant avec la direction des Équipes de France de Natation Artistique. Un travail en collaboration sera fait sur l'ensemble des sujets :

- recrutement
- évaluation
- sélection
- programmation de la charge de l'entraînement
- éléments de l'entraînement (chorégraphiques, aspects physiques, etc.)

D – Structuration

Support juridique du fonctionnement de la structure

(Coordination, responsabilité technique, responsabilité financière)

1 coordinateur administratif qui assure le lien avec la Fédération et notamment les inscriptions / suivi sur PSQS (ne peut pas être l'entraîneur).

L'entraîneur du CNR est le responsable technique : en lien avec l'Équipe Technique Nationale ETN).

Budget prévisionnel annuel et les coûts et tarifications par sportif

Signature d'une convention FFN/athlète avec ces éléments précisés, dès le début de saison.

Coût quotidien : réparti entre FFN et famille, défini dans la convention individualisée.

Qualification et honorabilité

L'ensemble de l'encadrement sportif et intervenant transmet à la fédération : diplômes, cartes professionnelles à jour.

La structure assure un suivi encadré des présences et un balisage du temps hebdomadaire et annuel des sportifs (temps scolaire, temps sportifs, temps personnel, stages, compétitions, retour en famille).

Structure portée par une entité juridique disposant d'une personnalité morale

Attestation du président du club support (ou de la ligue si pas de club) concerné(e) de l'accueil de ce groupe d'entraînement « CNR ».

Un même club support peut avoir un CNR, un CNAHN et un CAF à partir du moment où les organisations et les populations sont différenciées.

Quatre piliers à respecter sur le lien Ligue/CNR/FFN :

- Partage avec la Ligue de la stratégie du CNR (recrutement, calendrier) et de tous les points du cahier des charges ci-dessus.
- Le CNR est un lieu de formation privilégié (nageurs et encadrements) pour la ligue et son ERFAN d'une part et la FFN et l'INFAN d'autre part.
- Rayonnement national du CNR.
- Le groupe CNR est bel et bien un groupe différent de celui du club support, ainsi que du CNAHN, voire du CAF s'il en existe.

Modalités de mise en œuvre de la formation sportive et citoyenne.

Lutte contre le dopage.

Participation des sportifs et encadrement aux actions mises en place pour la lutte contre le dopage, sur le sujet de l'éthique et de la citoyenneté .

**Cahier des charges – Excellence
Centre National d'Entraînement Natation artistique**

<p>Objectif de formation</p>	<p>Préparer les sportifs de haut niveau à l'accession aux finales et podiums des compétitions internationales de référence Juniors et plus particulièrement Seniors (visée Podium Paris 2024).</p> <p>Permettre aux sportifs admis dans ces structures de poursuivre leur projet sportif et de formation ou d'insertion professionnelle.</p> <p>Devenir des sites privilégiés pour les regroupements préparant aux échéances majeures et des centres de formation pour les entraîneurs de l'accès et du haut-niveau en lien avec l'INFAN et les ERFAN</p>
<p>Public concerné</p>	<p>Le recrutement est national et piloté par une commission dirigée par le DTN ou son représentant. Seuls les nageurs inscrits sur la liste des Sportifs de Haut-Niveau ou du Collectif National sont admis dans le Centre National d'Excellence. L'examen de toutes les candidatures se fait sur proposition argumentée du Directeur des équipes de France. Tout en répondant aux critères ci-dessus, un apport par le CNE Relève vers le Centre National d'Entraînement est attendu.</p>
<p>Effectif minimal et maximal</p>	<p>L'effectif minimum de la structure est de 16 sportifs.</p>
<p>Effectif et qualification pour l'encadrement sportif, médical et social</p>	<p>L'encadrement est validé par le DTN. Trois entraîneurs salariés de la FFN ou du Ministère de tutelle à minima, responsables à plein temps de la préparation des sportifs. Ils sont assistés par d'autres entraîneurs, spécialistes (PPG, sport acrobatique, danse, etc. ...) ou stagiaires sous leur responsabilité.</p> <p>Obligation pour les entraîneurs d'organiser et participer au minimum à un séminaire par an commun aux entraîneurs du programme d'excellence et/ou de suivre 5 jours par an de formation personnalisée.</p>

Volume horaire hebdomadaire d'entraînement	45 semaines de 5 à 6 jours par an, 4 à 8 heures quotidiennes, soit 24 heures hebdomadaires au minimum.
Nature des enseignements disponibles et aménagements prévus	<p>Le coordonnateur du ou des Centres Nationaux d'Entraînement assure le suivi-socio professionnel des athlètes. Il travaille en étroite collaboration avec le responsable de la cellule d'accompagnement et de reconversion des sportifs de la FFN.</p> <p>Le coordonnateur travaille en collaboration avec les entraîneurs responsables de la structure.</p> <p>L'hébergement des athlètes, la restauration, et les transports doivent être conformes aux textes en vigueur pour les sportifs mineurs et majeurs d'une part, et orientés vers la performance d'autre part.</p>
Convention structure / établissement scolaire	<p>Des conventions doivent être établies entre la structure et les établissements scolaires et/ou d'enseignement supérieur et/ou de formation professionnelle, définissant entre autres, les modalités d'organisation du rythme hebdomadaire classique et les modalités de rattrapages, lors des absences pour stages et compétitions sportives.</p> <p>Le coordonnateur du Centre National d'Entraînement assure le suivi socio professionnel, la répartition des entraînements par rapport à la scolarité des athlètes et l'aménagement des examens. Il travaille en étroite collaboration avec les responsables de la cellule d'accompagnement des sportifs de la FFN.</p>
Nature et modalité de la SMR	<p>Le médecin coordonnateur en liaison avec le coordonnateur du ou des Centres Nationaux d'Entraînement met en œuvre le SMR. Il veille à la diffusion et la circulation des informations avec le département médical fédéral (recueil centralisé des données auprès de la fédération).</p> <p>Le médecin coordonnateur en liaison avec l'encadrement du ou des Centres Nationaux</p>

	<p>d'Entraînement coordonne l'accompagnement médical et paramédical avec l'ensemble du personnel du site d'implantation.</p> <p>Disponibilité d'un espace de kinésithérapie et de récupération physique de proximité.</p>
Modalités de mise en œuvre de la formation sportive et citoyenne. Lutte contre le dopage.	Participation des sportifs et encadrement à au moins 1 action (type conférence a minima) de lutte contre le dopage
Installations, équipements	Bassin de 25 m avec profondeur suffisante, salle de musculation, de danse et d'acrobatie, salle de musculation, unité de récupération, local médical, vestiaires et/ou casiers individuels.
Conditions d'hébergement, restauration, vie quotidienne	<p>L'hébergement des athlètes doit être conforme aux textes en vigueur pour les sportifs mineurs et majeurs. Les modalités d'encadrement des mineurs hors temps de formation scolaire ou sportive doivent être définies et répondre aux textes en vigueur.</p> <p>La restauration doit être adaptée au fonctionnement de la structure et répondre aux textes en vigueur. La diététique doit être adaptée au projet sportif. Le transport des athlètes sur les lieux de formation et d'entraînement doit répondre aux textes en vigueur.</p> <p>capacité d'accueil de stagiaires EDF junior si nécessaire.</p>
Support juridique du fonctionnement de la structure (coordination, responsabilité technique, responsabilité financière)	1 coordinateur : lien avec dir du HN Responsable technique = dir des EdF
Budget prévisionnel annuel et les coûts et tarifications par sportif	<p>Signature d'une convention FFN/athlète avec ces éléments précisés, dès le début de saison.</p> <p>coût quotidien : réparti entre FFN et famille, défini dans la convention individualisée.</p> <p>prévisionnel : quotidien : 11000 € annuel / sportif</p> <p>7500€ annuel en cas de logement personnel extérieur au Centre (sportifs choisis)</p>

Qualification et honorabilité	L'ensemble de l'encadrement sportif et intervenant fourni : diplômes, cartes professionnelles.
Structure portée par une entité juridique disposant d'une personnalité morale	Signature du pdt de la FFN de cette convention

Cahier des charges – Excellence – Plongeon	
Objectif de formation	Construire une équipe de France complète pour Paris 2024 (indiv 3 et 10m, synchro)
Public concerné	Plongeurs identifiés et recrutés sur le CNE INSEP. Avoir au moins 50% de l'effectif listé HN (Elites, Sénior, Relève).
Effectif minimal et maximal	5min, 10 Max.
Effectif et qualification pour l'encadrement sportif, médical et social	<p>L'encadrement est validé par le DTN.</p> <ul style="list-style-type: none"> - 1 entraîneur salarié de la FFN (BE2) ou du Ministère de tutelle à plein temps à minima pour 5 Athlètes. - 1 Préparateur physique - 1 Kiné - 1 médecin - 1 préparateur mental - 1 coordonnateur de structure pour : suivi sociaux pro, suivi des SMR, lien hébergement et structure sportive
Volume horaire hebdomadaire d'entraînement	<ul style="list-style-type: none"> - Entraînement biquotidien du lundi au samedi - Volume hebdomadaire : 24H, soit 6H par jour avec : travail en piscine ; zone de travail à sec ; salle de musculation - Préparation physique : 5H / semaine
Nature des enseignements disponibles et aménagements prévus	Au moins 1 établissement scolaire ou universitaire ou e-learning avec aménagements prévus pour le double projet des sportifs.

Convention structure / établissement scolaire	Existence d'une convention signée pour l'aménagement du double projet, modalités de rattrapages, absences pour stages ou compétitions.
Nature et modalité de la SMR	Dates et lieu de la SMR prévus
Modalités de mise en œuvre de la formation sportive et citoyenne. Lutte contre le dopage.	Participation des sportifs et encadrement à au moins 1 action (type conférence à minima) de lutte contre le dopage
Installations, équipements	<ul style="list-style-type: none"> - 1 fosse à plongeon disponible 2x/jour (minimum 2H30 par créneau dans l'eau) - Possibilité de s'entraîner en plateforme (5, 7.5 et 10M) et en tremplins. - Zone de travail à sec : tremplin à sec, trampoline, praticable, autres matériels d'entraînement (tapis, caisse a salto, etc.) - Salle de préparation physique complète - Matériel vidéo - Salle de réunion
Conditions d'hébergement, restauration, vie quotidienne	<p>Hébergement possible à proximité de la piscine et conforme aux textes en vigueur pour les sportifs mineurs et majeurs.</p> <p>Proposer une restauration adaptée au projet sportif à proximité de la piscine et/ou de l'hébergement.</p> <p>Transports entre les différentes structures adaptés (scolarité, hébergement, entraînement) et conformes aux textes en vigueur.</p> <p>Facilité d'accès aux soins médicaux et à la récupération.</p>

<p>Support juridique du fonctionnement de la structure (coordination, responsabilité technique, responsabilité financière)</p>	<p>1 coordinateur : lien avec dir du HN</p> <p>Responsable technique = dir des EdF</p>
<p>Budget prévisionnel annuel et les coûts et tarifications par sportif</p>	<p>Signature d'une convention FFN/athlète/club avec ces éléments précisés, dès le début de saison.</p> <p>Coût quotidien : réparti entre FFN et famille, défini dans la convention individualisée.</p> <p>Prévisionnel :</p> <p>quotidien : 11000 € annuel / sportif</p> <p>7500€ annuel en cas de logement personnel extérieur au Centre (sportifs choisis)</p>
<p>Qualification et honorabilité</p>	<p>L'ensemble de l'encadrement sportif et intervenant fourni : diplômes, cartes professionnelles.</p>
<p>Structure portée par une entité juridique disposant d'une personnalité morale</p>	<p>Signature du pdt de la FFN de cette convention</p>

Cahier des charges club d'Excellence – Water-polo masculin	
Objectif de formation	partenariat avec l'Équipe de France pour élever le niveau de celle-ci
Public concerné	joueurs et staff de l'équipe 1 du club éligible
Effectif minimal et maximal	équipe type + remplaçants
Effectif et qualification pour l'encadrement sportif, médical et social	1 entraîneur BE2/12 nageurs, 1 PP, 1kiné, 1 doc, 1 ssp
Volume horaire hebdomadaire d'entraînement	20h dans l'eau 4h à sec
Performance minimale	¼ de finale en coupe d'europe n°2 ou participation à la ligue des champions
Nature et modalité de la SMR	Dates et lieu de la SMR prévus (pour listés)
Modalités de mise en œuvre de la formation sportive et citoyenne. Lutte contre le dopage.	Participation des sportifs et encadrement à au moins 1 action (type conférence a minima) de lutte contre le dopage
Installations, équipements	Bassin de 50m, dispo 2x/jour, terrain olympique
Conditions d'hébergement, restauration, vie quotidienne	Proposer un hébergement au moins ponctuel à proximité immédiate de la piscine. Proposer une solution de restauration au moins ponctuelle à proximité immédiate de la piscine. Connaître les modalités de trajet des nageurs identifiés (commun, indiv, temps, etc...)
Support juridique du fonctionnement de la structure (coordination, responsabilité technique, responsabilité financière)	1 coordinateur : lien avec le dir du HN 1 responsable technique : lien avec le dir EdF
Budget prévisionnel annuel et les coûts et tarifications par sportif	Présentation des actions prévues sur l'ensemble de la saison, leur coût prévisionnel, et la part demandée aux nageurs
Qualification et honorabilité	L'ensemble de l'encadrement sportif et intervenant fourni : diplômes, cartes professionnelles.
Structure portée par une entité juridique disposant d'une personnalité morale	Attestation du président de club de l'accueil de ce groupe d'entraînement « excellence »

**Cahier des charges – Excellence
Centre National d'Entraînement Waterpolo féminin**

<p>Objectif de formation</p>	<p>Préparer les joueuses au plus haut niveau international, pour viser la meilleure performance possible à Paris 2024</p> <p>Permettre aux sportifs admis dans ces structures de poursuivre leur projet sportif et de formation ou d'insertion professionnelle.</p> <p>Devenir des sites privilégiés pour les regroupements préparant aux échéances majeures et des centres de formation pour les entraîneurs de l'accès et du haut-niveau en lien avec l'INFAN et les ERFAN</p>
<p>Public concerné</p>	<p>Le recrutement est national et piloté par une commission dirigée par le DTN ou son représentant. L'examen de toutes les candidatures se fait sur proposition argumentée du Directeur des équipes de France. Un apport par les Centres Nationaux d'Accès au Haut Niveau (CNAHN) est attendu (équipes u13, u16).</p>
<p>Effectif minimal et maximal</p>	<p>L'effectif minimum de la structure est de 16 sportifs.</p>
<p>Effectif et qualification pour l'encadrement sportif, médical et social</p>	<p>L'encadrement est validé par le DTN. Un entraîneur salarié de la FFN ou du Ministère de tutelle à minima, responsable à plein temps de la préparation des joueuses. Il est assisté par d'autres entraîneurs, spécialistes (PPG, kiné ...) ou stagiaires sous leur responsabilité.</p> <p>Obligation pour le staff d'organiser et participer au minimum à un séminaire par an commun aux entraîneurs du programme d'excellence et/ou de suivre 5 jours par an de formation personnalisée.</p>
<p>Volume horaire hebdomadaire d'entraînement</p>	<p>45 semaines de 5 à 6 jours par an, 4 à 8 heures quotidiennes, soit 24 heures hebdomadaires au minimum.</p>
<p>Nature des enseignements disponibles et aménagements prévus</p>	<p>Le coordonnateur du Centres National d'Entraînement assure le suivi-socio professionnel des athlètes. Il travaille en étroite</p>

	<p>collaboration avec le responsable de la cellule d'accompagnement et de reconversion des sportifs de la FFN.</p> <p>Le coordonnateur travaille en collaboration avec les entraîneurs responsables de la structure.</p> <p>L'hébergement des athlètes, la restauration, et les transports doivent être conformes aux textes en vigueur pour les sportifs mineurs et majeurs d'une part, et orientés vers la performance d'autre part.</p>
<p>Convention structure / établissement scolaire</p>	<p>Des conventions doivent être établies entre la structure et les établissements scolaires et/ou d'enseignement supérieur et/ou de formation professionnelle, définissant entre autres, les modalités d'organisation du rythme hebdomadaire classique et les modalités de rattrapages, lors des absences pour stages et compétitions sportives.</p> <p>Le coordonnateur du Centre National d'Entraînement assure le suivi socio professionnel, la répartition des entraînements par rapport à la scolarité des athlètes et l'aménagement des examens. Il travaille en étroite collaboration avec les responsables de la cellule d'accompagnement des sportifs de la FFN.</p>
<p>Nature et modalité de la SMR</p>	<p>Le médecin coordonnateur en liaison avec le coordonnateur du Centre National d'Entraînement met en œuvre le SMR. Il veille à la diffusion et la circulation des informations avec le département médical fédéral (recueil centralisé des données auprès de la fédération).</p> <p>Le médecin coordonnateur en liaison avec l'encadrement du Centre National d'Entraînement coordonne l'accompagnement médical et paramédical avec l'ensemble du personnel du site d'implantation.</p> <p>Disponibilité d'un espace de kinésithérapie et de récupération physique de proximité.</p>

Modalités de mise en œuvre de la formation sportive et citoyenne. Lutte contre le dopage.	Participation des sportifs et encadrement à au moins 1 action (type conférence a minima) de lutte contre le dopage
Installations, équipements	Bassin de 50m avec profondeur suffisante, salle de musculation, salle de musculation, unité de récupération, local médical, vestiaires et/ou casiers individuels. Bureau, téléphone, poste informatique avec liaison Internet à haut débit et adresse électronique dédiée.
Conditions d'hébergement, restauration, vie quotidienne	L'hébergement des athlètes doit être conforme aux textes en vigueur pour les sportifs mineurs et majeurs. Les modalités d'encadrement des mineurs hors temps de formation scolaire ou sportive doivent être définies et répondre aux textes en vigueur. La restauration doit être adaptée au fonctionnement de la structure et répondre aux textes en vigueur. La diététique doit être adaptée au projet sportif. Le transport des athlètes sur les lieux de formation et d'entraînement doit répondre aux textes en vigueur. capacité d'accueil de stagiaires EDF junior si nécessaire.
Support juridique du fonctionnement de la structure (coordination, responsabilité technique, responsabilité financière)	1 coordinateur : lien avec le dir du HN Responsable technique = dir des EdF
Budget prévisionnel annuel et les coûts et tarifications par sportif	Signature d'une convention FFN/athlète avec ces éléments précisés, dès le début de saison. coût quotidien : réparti entre FFN et famille (défini dans la convention individualisée) prévisionnel : quotidien : 11000 € annuel / sportif 7500€ annuel en cas de logement personnel extérieur au Centre (sportifs choisis)
Qualification et honorabilité	L'ensemble de l'encadrement sportif et intervenant fourni : diplômes, cartes professionnelles.
Structure portée par une entité juridique disposant d'une personnalité morale	Signature du pdt de la FFN de cette convention

Pour une structure d'Accession nationale (CNAHN)

Plongeon

Objectifs de la structure CNAHN Plongeon

Développement du niveau national junior
Préparer les jeunes plongeurs pour le haut niveau

Construire une équipe de France junior

Développer le niveau national et international junior vers le niveau international Élite.

Alimenter l'équipe olympique.

A - Le groupe CNAHN

Public concerné

- Plongeurs identifiés et listés, avoir à minima 1 sportif listé.
- Plongeurs recrutés via la détection régionale ou nationale et validés par le DTN.

Effectif minimal et maximal

De 2 à 8 plongeurs.

Encadrement auprès des sportifs

La coordination de cette structure est confiée à un responsable local identifié par la fédération qui peut être l'entraîneur responsable.

- 1 entraîneur titulaire du BEESAN ou du DEJEPS semaine sur la structure. 1 entraîneur pour 5 plongeurs maximum. Il peut être assisté par d'autres entraîneurs, éducateurs, ou stagiaires sous sa responsabilité.

Obligation pour l'entraîneur de participer au minimum 1 fois/ an à une formation et/ou action sportive (stage/compétition) en liaison avec la FFN.

- 1 Préparateur physique
- 1 Kiné
- 1 Médecin
- 1 coordonnateur de structure pour : suivi socio pro, suivi des SMR, lien hébergement et structure sportive

Les coordonnées de tous les intervenants doivent être données lors de la candidature de la structure et doivent être mises à jour auprès du département haut niveau (dhn@ffnatation.fr) en cas de modification.

Tous les professionnels identifiés pourront être contactés par les équipes fédérales pour échanger sur les sportifs du groupe CNAHN

B - Les conditions d'entraînement, de scolarité, d'hébergement

Volume horaire hebdomadaire d'entraînement possible

20H / semaine possible répartis entre le travail à sec en piscine et la préparation physique.

Possibilité de s'entraîner pendant les vacances scolaires.

Entraînement biquotidien possible à minima 2 fois/semaine.

Installations, équipements

A minima :

- 1 fosse à plongeon disponible à minima 12H00 par semaine
- 1 zone de travail à sec disponible à minima 8H00 par semaine.

Nature des enseignements disponibles et aménagements prévus

La scolarité des sportifs doit être organisée avec des aménagements leur permettant la réalisation de leur double projet scolaire ou de formation et sportif.

Un référent structure veille à la communication du calendrier des athlètes et à la répartition des entraînements par rapport à la scolarité en liaison avec les entraîneurs et l'établissement scolaire.

Convention structure / établissement scolaire

Des conventions doivent être établies entre la structure et les établissements scolaires, définissant entre autres, les modalités d'organisation du rythme hebdomadaire classique et les modalités de rattrapages, lors des absences pour stages et compétitions sportives.

Conditions d'hébergement, restauration, vie quotidienne

L'hébergement des athlètes doit être conforme aux textes en vigueur pour les sportifs mineurs. Les modalités d'encadrement des mineurs hors temps de formation scolaire ou sportive doivent être définies et répondre aux textes en vigueur.

La restauration doit être adaptée au fonctionnement de la structure et répondre aux textes en vigueur. La diététique doit être adaptée au projet sportif. Le transport des athlètes sur les lieux de formation et d'entraînement doit répondre aux textes en vigueur.

C - Lien avec la fédération

Des temps d'échanges et de travail réguliers

Renforcer le lien avec les ETR

Les structures d'accession ont pour rôle d'accompagner le développement régional.

La reconnaissance d'une structure CNAHN doit permettre de mettre en cohérence les actions de l'ETR et celles de l'accès au haut niveau.

La participation du responsable de l'ETR garantit un travail collaboratif avec la définition d'actions communes.

La liste des membres de l'ETR devra être transmise à la fédération, avec l'identification des intervenants et leur rôle au sein de l'ETR – document contractuel avec les services de l'Etat via la « Convention ETR ».

Les actions communes relèveront d'un calendrier régional partagé avec la fédération.

Le responsable ETR et les intervenants « développement / promotion » et « formation de cadre » seront ainsi en lien avec les exigences de l'accession pour construire la dynamique locale en cohérence. Cette partie pourra alors être support de la contractualisation fédérale

Le responsable de l'ETR sera placé sous l'autorité technique du DTN.

D – Structuration

Support juridique du fonctionnement de la structure

(Coordination, responsabilité technique, responsabilité financière)

1 coordinateur administratif qui assure le lien avec la Fédération et notamment les inscriptions / suivi sur PSQS (ne peut pas être l'entraîneur)

L'entraîneur du CAF est le responsable technique : en lien avec la fédération.

Budget prévisionnel annuel et les coûts et tarifications par sportif

Lors de la présentation des effectifs : Présentation des actions prévues sur l'ensemble de la saison, leur coût prévisionnel, et la part demandée aux plongeurs.

Différentiation du fonctionnement d'une part et des actions sportives d'autre part.

Signature d'une convention FFN/athlète/ligue support/club, avec ces éléments précisés, dès le début de saison.

Coûts quotidiens : répartis entre la Ligue et/ou le département et/ou le club ainsi que la famille, définis dans la convention individualisée.

Prévisionnel quotidien :

50% de prise en charge minimum pour hébergement / entraînement / scolarité (études secondaires).

Qualification et honorabilité

L'ensemble de l'encadrement sportif et intervenant transmet à la fédération : diplômes, cartes professionnelles à jour.

La structure assure un suivi encadré des présences et un balisage du temps hebdomadaire et annuel des sportifs (temps scolaire, temps sportifs, temps personnel, stages, compétitions, retour en famille)

Structure portée par une entité juridique disposant d'une personnalité morale

Groupe d'entraînement validé par la ligue, sur un club support ou autre (établissement public). Groupe distinct de tout autre groupe présent dans cette structure : celui du CNAHN est à rayonnement national et accès au niveau international (entraîneur dédié au groupe CNAHN).

Attestation du président de la structure de l'accueil de ce groupe d'entraînement « CNAHN ».

Quatre piliers à respecter sur le lien Ligue/CNAHN :

- Partage avec la Ligue de la stratégie du CNAHN (recrutement, calendrier) et de tous les points du cahier des charges ci-dessus.
- Le CNAHN est un lieu de formation privilégié (plongeurs et encadrements) pour la ligue et son ERFAN d'une part, et de l'INFAN d'autre part.

- Rayonnement national et accès au niveau international du CNAHN (groupe multi-club : pas de licence automatique sur club support)
- Le groupe CNAHN est bel et bien un groupe différent de celui du club support

Modalités de mise en œuvre de la formation sportive et citoyenne. Lutte contre le dopage.

Participation des sportifs et encadrement aux actions mises en place pour la lutte contre le dopage, sur le sujet de l'éthique et de la citoyenneté.

Objectifs de la structure CNAHN Natation Artistique

Développement régional vers le meilleur niveau national par catégorie d'âge

Préparer les jeunes nageurs pour une carrière future

Structure préparatoire aux Centre National Relève.

Structure permanente, support de préparation de l'équipe de France Jeune.

Accompagner les sportifs sur la formation vers l'excellence grâce à l'acquisition des capacités nécessaires afin de poursuivre une préparation à la haute performance internationale et préparer l'accès au CNE Relève, en accord avec les orientations techniques spécifiques de la discipline et épreuve concernée.

A - Le groupe CNAHN

Public concerné

Athlètes de CATÉGORIE JEUNES PRIORITAIREMENT et JUNIORS : Filles et garçons de 12 à 18 ans. Une attention particulière est maintenue sur la natation artistique masculine et l'épreuve de duo mixte.

Athlètes non retenus sur le CNR mais candidats à court terme.

Répondant aux tests d'entrée CNAHN, et/ou proposés sur liste ministérielles ou de HN.

Le recrutement est national, en accord avec le DTN, et selon les standards définis d'un point de vue national (tests d'entrées).

Seuls les nageurs inscrits sur les listes ministérielles espoirs, du Collectif National ou de Haut Niveau, sont admis dans un Centre National d'Accès du Haut Niveau.

Toutefois l'effectif peut être complété, de manière exceptionnelle, par des sportifs non listés, à très fort potentiel, n'excédant pas 20% de l'effectif total.

Effectif minimal et maximal

L'effectif minimum de la structure est de 8 athlètes. L'effectif maximum est à pondérer en fonction du ratio entraîneur/entraîné : 1 entraîneur pour 10 athlètes.

Encadrement auprès des sportifs

La coordination de cette structure est confiée à un cadre technique et/ou à un responsable local identifié par la fédération.

Un entraîneur salarié de la Ligue et/ou du club support en natation artistique, est responsable à plein temps de la préparation des sportifs, et titulaire du BEES 2° ou du DESJEPS. Il peut être assisté par d'autres entraîneurs, éducateurs, ou stagiaires sous sa responsabilité. L'équipe d'encadrement sportif doit être complétée de spécialistes (préparateur physique, acrobatique, professeur de danse, préparateur mental, etc...).

Obligation pour l'entraîneur de participer à un séminaire/an en liaison avec la FFN et de participer au suivi de la formation mis en place par la FFN.

La définition de ses missions et la gestion de son temps de travail doivent prendre en compte la possibilité d'être sollicité par la DTN pour encadrer des équipes de France relève.

Un référent local du suivi socio professionnel est défini et peut être le responsable dédié à cette mission sur le site d'implantation. Il veille à la bonne conduite du projet de formation et d'insertion dans la vie professionnelle des athlètes de la structure.

Il travaille en étroite collaboration avec les responsables de la cellule d'accompagnement des sportifs de la FFN.

L'équipe d'encadrement sportif peut être complétée de spécialistes (préparateur physique, acrobatique, professeur de danse, etc...).

Les coordonnées de tous les intervenants doivent être données lors de la candidature de la structure et doivent être mises à jour auprès du département haut niveau (dhn@ffnatation.fr) en cas de modification.

Tous les professionnels identifiés pourront être contactés par les équipes fédérales pour échanger sur les sportifs du groupe CNAHN.

B - Les conditions d'entraînement, de scolarité, d'hébergement

Volume horaire hebdomadaire d'entraînement possible

34 semaines de 5 à 6 jours par an, 3 à 5 heures quotidiennes, soit 20 heures hebdomadaires au minimum.

4 à 6 semaines de stages de 5 à 7 jours par an, 6 à 8 heures quotidiennes, soit 30 heures hebdomadaires au minimum. Capacité d'accueillir un(des) stage(s) EDF Jeunes.

Installations, équipements

A minima :

Alternance hebdomadaire avec des créneaux de bassin intégral (grande profondeur/6 lignes d'eau minimum), et des créneaux de 3 lignes d'eau au minimum.

Salle de musculation, danse et acrobatie.

Nature des enseignements disponibles et aménagements prévus

La scolarité des sportifs doit être organisée avec des aménagements leur permettant la réalisation de leur double projet scolaire ou de formation et sportif.

Un référent structure veille à la communication du calendrier des athlètes et à la répartition des entraînements par rapport à la scolarité en liaison avec les entraîneurs et l'établissement scolaire.

Convention structure / établissement scolaire

Des conventions doivent être établies entre la structure et les établissements scolaires, définissant entre autres, les modalités d'organisation du rythme hebdomadaire classique et les modalités de rattrapages, lors des absences pour stages et compétitions sportives.

Conditions d'hébergement, restauration, vie quotidienne

L'hébergement des athlètes doit être conforme aux textes en vigueur pour les sportifs mineurs. Les modalités d'encadrement des mineurs hors temps de formation scolaire ou sportive doivent être définies et répondre aux textes en vigueur.

La restauration doit être adaptée au fonctionnement de la structure et répondre aux textes en vigueur. La diététique doit être adaptée au projet sportif. Le transport des athlètes sur les lieux de formation et d'entraînement doit répondre aux textes en vigueur.

C - Lien avec la fédération

Des temps d'échanges et de travail réguliers

Mise en place d'une cellule fédérale de suivi de structures :

- Identification d'un groupe d'expert ayant pour missions le suivi et l'accompagnement des structures.
- Réalisation d'outils de suivi et d'accompagnement communs à toutes les structures d'accession.
- Modalités d'accompagnement pilotées au niveau national garantissant une homogénéité dans le suivi – diagnostics - tests – évaluations – sensibilisation – formations – bilans.
- Identification des actions portées par l'ETR dans le cadre de la cohérence des actions du CNAHN et du rayonnement sur le territoire en termes de développement, de structuration et de formation.

1 - Des entretiens avec la cellule PPF à respecter :

- A la composition du groupe d'entraînement (en présence du responsable ETR) :
 - Présentation de l'encadrement
 - Présentation du groupe
 - Définition des objectifs collectifs et individuels
 - Programme du groupe
 - Besoins spécifiques pour ce groupe

A l'issue de ce premier entretien l'effectif sera soumis à la validation de la DTN, les prochains RDV seront établis, les axes de travail définis.

- Au cours de la saison :
 - Suivi du groupe
 - Points après les étapes définies lors du premier RDV
 - Évolutions individuelles des nageurs
 - Changements au sein du groupe et de la structure
 - Modifications des programmes

Ces temps d'échanges pourront être mis en perspectives au regard du programme des nageurs, d'évaluations en compétitions et de tests à partager.

- En fin de saison (en présence du responsable ETR) :
 - Bilan collectif du groupe
 - Bilan individuel des nageurs
 - Évolution du groupe pour la saison suivante
 - Points positifs et négatifs au cours de cette saison
 - Pistes d'amélioration

Un bilan sera formalisé entre la structure et la cellule fédérale PPF.

L'ensemble de ces temps d'échanges pourront être complétés de visites en structure de la part des membres de la cellule fédérale PPF ou bien de l'encadrement des équipes de France.

2 - Participation du groupe aux évaluations fédérales et régionales qui pourront être demandées

- Respecter les dates prévues
- Retourner les évaluations complétées
- Dans la cadre de l'évaluation nationale faire participer le groupe aux compétitions du programme sportif fédéral proposé pour les différents niveaux et années d'âge

Certaines actions d'évaluation pourront être organisées par les ligues.

3 - Un parcours de formation à définir avec l'entraîneur

- Un parcours particulier en fonction des expériences professionnelles
- Libérer l'entraîneur pour les regroupements des entraîneurs des structures CNAHN

4 – Des visites sur site

Les membres de la cellule fédérale en charge du suivi du PPF assurent des visites en structure pour être au plus près de l'encadrement et des sportifs.

L'analyse se fera d'un point de vue technique mais aussi d'un point de vue structurel, suivant une grille d'analyse commune.

5 –Renforcer le lien avec les ETR d'une part et l'ETN d'autre part

Les structures d'accession nationale ont pour rôle d'accompagner le développement régional, vers le meilleur niveau national et de ce fait l'accès au niveau international.

La reconnaissance d'une structure CNAHN doit permettre de mettre en cohérence les actions de l'ETR et celles de l'ETN.

La participation du responsable de l'ETR garantit un travail collaboratif avec la définition d'actions communes.

L'Equipe Technique Nationale (ETN) accompagnera ces échanges, notamment pour assurer le lien avec les équipes de France jeunes.

La liste des membres de l'ETR devra être transmise à la fédération, avec l'identification des intervenants et leur rôle au sein de l'ETR – document contractuel avec les services de l'Etat via la « Convention ETR ».

A minima, 2 réunions (en début et en fin d'année) devront organiser cette relation entre ETR et ETN à propos du CNAHN concerné.

D – Structuration

Support juridique du fonctionnement de la structure

(Coordination, responsabilité technique, responsabilité financière)

1 coordinateur administratif qui assure le lien avec la Fédération et notamment les inscriptions / suivi sur PSQS (ne peut pas être l'entraîneur).

L'entraîneur du CNAHN est le responsable technique : en lien avec la cellule PPF fédérale.

Budget prévisionnel annuel et les coûts et tarifications par sportif

Lors de la présentation des effectifs : Présentation des actions prévues sur l'ensemble de la saison, leur coût prévisionnel, et la part demandée aux nageurs.

Différenciation du fonctionnement d'une part et des actions sportives d'autre part.

Qualification et honorabilité

L'ensemble de l'encadrement sportif et intervenant transmet à la fédération : diplômes, cartes professionnelles à jour.

La structure assure un suivi encadré des présences et un balisage du temps hebdomadaire et annuel des sportifs (temps scolaire, temps sportifs, temps personnel, stages, compétitions, retour en famille).

Structure portée par une entité juridique disposant d'une personnalité morale

Attestation du président du club support (ou de la ligue si pas de club) concerné(e) de l'accueil de ce groupe d'entraînement « CNAHN ».

Un même club support peut avoir un CAF et un CNAHN à partir du moment où l'organisation et la population sont différenciées.

Quatre piliers à respecter sur le lien Ligue/CNAHN :

- Partage avec la Ligue de la stratégie du CNAHN (recrutement, calendrier) et de tous les points du cahier des charges ci-dessus.
- Le CNAHN est un lieu de formation privilégié (nageurs et encadrements) pour la ligue et son ERFAN d'une part et la FFN et l'INFAN d'autre part.
- Rayonnement régional et national du CNAHN
- Le groupe CNAHN est bel et bien un groupe identifié, et non l'ensemble du club support ; et différent du CAF s'il en existe un.

Modalités de mise en œuvre de la formation sportive et citoyenne.

Lutte contre le dopage.

Participation des sportifs et encadrement aux actions mises en place pour la lutte contre le dopage, sur le sujet de l'éthique et de la citoyenneté (type conférence a minima).

Féminin

Objectifs de la structure CNAHN waterpolo féminin

Développement des jeunes joueuses vers le niveau international par catégorie d'âge
Préparer les jeunes joueuses aux équipes nationales

Mailler le territoire pour identifier la base des meilleures jeunes joueuses françaises, puis les suivre individuellement d'une part, et les faire jouer ensemble, à haut niveau, d'autre part.

A - Le groupe CNAHN

Public concerné

3 programmes différents :

Joueuses U14 Est, U14 Ouest et U18 National

Effectif minimal et maximal

de 50 maximum au début de l'identification, jusqu'à une liste de 20 par équipe pour le programme national U18.

100 max pour les 2 programmes sur une moitié de la France (U14), pour une finalité à 15 chacun.

Encadrement auprès des sportifs

1 entraîneur à minima BEESAN ou DEJEPS

Avoir auprès du groupe ; durant les regroupements :

1 médecin

1 correspondant du Suivi Socioprofessionnel (le coordonnateur de la structure, un membre de l'établissement scolaire, ou une personne dédiée hors de l'entraîneur)

1 préparateur physique

1 kinésithérapeute

1 analyste vidéo

Les coordonnées de tous les intervenants doivent être données lors de la candidature de la structure et doivent être mises à jour auprès du département haut niveau (dhn@ffnatation.fr) en cas de modification.

Tous les professionnels identifiés pourront être contactés par les équipes fédérales pour échanger sur les sportifs du groupe CAF

B - Les conditions d'entraînement, de scolarité, d'hébergement

Volume horaire hebdomadaire d'entraînement possible

Pour les U14 :

3 regroupements annuels d'une identification nationale

+ 1 regroupement final minimum

+ 1 match ou tournoi minimum

Pour les U18 :

5 regroupements annuels

Installations, équipements

Pour les U14 :

Bassin de 25mx20m, disponible 2x2h par jour à minima pendant la durée de chaque regroupement.

Salle vidéo et espace pour effectuer de la préparation physique.

Pour les U18 :

Bassin 50x20m disponible 2x2h par jour à minima pendant la durée de chaque regroupement

Salle vidéo et espace pour effectuer de la préparation physique

Conditions d'hébergement, restauration, vie quotidienne

Sur les périodes de stages prévus, proposer un hébergement adapté aux mineurs respectant la réglementation en vigueur.

Sur les périodes de stages prévus, proposer une solution de restauration matin, midi et soir adaptée à la pratique sportive, située sur le site (ou proche) du lieu d'entraînement, et/ou d'hébergement.

C - Lien avec la fédération

Renforcer le lien avec les ETR

Les structures d'accession nationale ont pour rôle d'accompagner la préparation des équipes de France jeune.

La reconnaissance d'une structure CNAHN doit permettre de mettre en cohérence les actions de l'ETR et celles de la Fédération.

La participation du responsable de l'ETR garantit un travail collaboratif avec la définition d'actions communes.

La liste des membres de l'ETR devra être transmise à la fédération, avec l'identification des intervenants et leur rôle au sein de l'ETR – document contractuel avec les services de l'Etat via la « Convention ETR ». Notamment, les coordonnées d'un référent ligue par catégorie d'âge.

D – Structuration

Support juridique du fonctionnement de la structure

(Coordination, responsabilité technique, responsabilité financière)

1 coordinateur administratif qui assure le lien avec la Fédération et notamment les inscriptions / suivi sur PSQS (ne peut pas être l'entraîneur)

L'entraîneur du CNAHN est le responsable technique.

Budget prévisionnel annuel et les coûts et tarifications par sportif

Pilotage régional.

Les budgets sont identifiés dans une ligne budgétaire dédiée, dans la comptabilité avec gestion et suivi Ligue.

Avec la spécificité "sport collectif", les Centres Nationaux d'Accès au Haut Niveau WP peuvent s'organiser sur le support d'un club. La gestion peut être, dans ce cas, réalisée par le Club support ou la Ligue.

Le porteur du CNAHN est éligible à une aide sur l'enveloppe nationale de l'accession et devra en faire la demande via le référent régional haute perf.

Aide FFN pour financement partiel de l'entraîneur et son adjoint.

Qualification et honorabilité

L'ensemble de l'encadrement sportif et intervenant transmet à la fédération : diplômes, cartes professionnelles à jour.

La structure assure un suivi encadré des présences et un balisage du temps hebdomadaire et annuel des sportifs (temps scolaire, temps sportifs, temps personnel, stages, compétitions, retour en famille)

Structure portée par une entité juridique disposant d'une personnalité morale

La Ligue porteur du CNAHN est responsable de la structure.

Trois piliers à respecter sur le lien Ligue-CNAHN / FFN :

- Partage avec la Fédération de la stratégie du CNAHN (recrutement, calendrier) et de tous les points du cahier des charges ci-dessus. La FFN devra connaître les modalités d'évaluation, le processus de détection, et les plans individuels de développement entre chaque action proposée par la Ligue sur le programme qu'elle soutient (U14 Est, U14 Ouest ou U18 National)
- Le CNAHN est un lieu de formation privilégié (joueurs et encadrements) pour la ligue et son ERFAN d'une part, et la FFN et son INFAN d'autre part.
- Le groupe CNAHN est issue d'un travail collaboratif avec toutes les ligues du programme (France ou 1/2 France), pour arriver à une liste de 2x15 pour les U14 et 20 pour le collectif U18.

Modalités de mise en œuvre de la formation sportive et citoyenne. Lutte contre le dopage.

Participation des sportifs et encadrement aux actions mises en place pour la lutte contre le dopage, sur le sujet de l'éthique et de la citoyenneté

Masculin

Objectifs de la structure CNAHN waterpolo masculin

Développement des jeunes joueurs vers le niveau international par catégorie d'âge

Préparer les jeunes joueurs aux équipes nationales

Mailler le territoire pour identifier la base des meilleurs jeunes joueurs français, puis les suivre individuellement d'une part, et les faire jouer ensemble, à haut niveau, d'autre part.

A - Le groupe CNAHN

Public concerné

4 programmes différents :

Joueurs u13 sud, u13 nord, u15, u17

Effectif minimal et maximal

de 200 maximum au début de l'identification, jusqu'à une liste de 15 par équipe (pour chacun des 2 programmes sur la France entière)

100 max pour les 2 programmes sur une moitié de la France (u13), pour une finalité aussi à 15.

Encadrement auprès des sportifs

1 entraîneur à minima BEESAN ou DEJEPS

Avoir auprès du groupe ; durant les regroupements :

1 médecin

1 correspondant du Suivi Socioprofessionnel (le coordonnateur de la structure, un membre de l'établissement scolaire, ou une personne dédiée hors de l'entraîneur)

1 préparateur physique

1 kinésithérapeute

1 analyste vidéo

Les coordonnées de tous les intervenants doivent être données lors de la candidature de la structure et doivent être mises à jour auprès du département haut niveau (dhn@ffnatation.fr) en cas de modification.

Tous les professionnels identifiés pourront être contactés par les équipes fédérales pour échanger sur les sportifs du groupe CAF

B - Les conditions d'entraînement, de scolarité, d'hébergement

Volume horaire hebdomadaire d'entraînement possible

3 regroupements annuels d'une identification nationale

+ 1 regroupement final minimum

+ 1 match ou tournoi minimum

Installations, équipements

A minima :

Bassin de 50m, dispo toute la journée pendant les 4 regroupements minimum, piscine olympique.

Salle vidéo et salle de musculation.

Nature des enseignements disponibles et aménagements prévus

Prévoir des espaces et temps de travail durant la durée des stages, et la possibilité d'un accompagnement en soutien scolaire.

Conditions d'hébergement, restauration, vie quotidienne

Sur les périodes de stages prévus, proposer un hébergement adapté sur aux mineurs respectant la réglementation en vigueur.

Sur les périodes de stages prévus, proposer une solution de restauration matin, midi et soir adaptée à la pratique sportive, située sur le site (ou proche) du lieu d'entraînement, et/ou d'hébergement.

C - Lien avec la fédération

Renforcer le lien avec les ETR

Les structures d'accès nationale ont pour rôle d'accompagner la préparation des équipes de France jeune.

La reconnaissance d'une structure CNAHN doit permettre de mettre en cohérence les actions de l'ETR et celles de la Fédération.

La participation du responsable de l'ETR garantit un travail collaboratif avec la définition d'actions communes.

La liste des membres de l'ETR devra être transmise à la fédération, avec l'identification des intervenants et leur rôle au sein de l'ETR – document contractuel avec les services de l'Etat via la « Convention ETR ». Notamment, les coordonnées d'un référent ligue par catégorie d'âge.

D – Structuration

Support juridique du fonctionnement de la structure

(Coordination, responsabilité technique, responsabilité financière)

1 coordinateur administratif qui assure le lien avec la Fédération et notamment les inscriptions / suivi sur PSQS (ne peut pas être l'entraîneur)

L'entraîneur du CNAHN est le responsable technique.

Budget prévisionnel annuel et les coûts et tarifications par sportif

Pilotage régional.

Les budgets sont identifiés dans une ligne budgétaire dédiée, dans la comptabilité avec gestion et suivi Ligue.

Avec la spécificité "sport collectif", les Centres Nationaux d'Accès au Haut Niveau WP peuvent s'organiser sur le support d'un club. La gestion peut être, dans ce cas, réalisée par le Club support ou la Ligue.

Le porteur du CNAHN est éligible à une aide sur l'enveloppe nationale de l'accession et devra en faire la demande via le référent régional haute perf.

Aide FFN pour financement partiel de l'entraîneur et son adjoint.

Qualification et honorabilité

L'ensemble de l'encadrement sportif et intervenant transmet à la fédération : diplômes, cartes professionnelles à jour.

La structure assure un suivi encadré des présences et un balisage du temps hebdomadaire et annuel des sportifs (temps scolaire, temps sportifs, temps personnel, stages, compétitions, retour en famille)

Structure portée par une entité juridique disposant d'une personnalité morale

La Ligue porteur du CNAHN est responsable de la structure.

Trois piliers à respecter sur le lien Ligue-CNAHN / FFN :

- Partage avec la Fédération de la stratégie du CNAHN (recrutement, calendrier) et de tous les points du cahier des charges ci-dessus. La FFN devra connaître les modalités d'évaluation, le processus de détection, et les plans individuels de développement entre chaque action proposée par la Ligue sur le programme qu'elle soutient (u13N, u13S, u15 ou u17)
- Le CNAHN est un lieu de formation privilégié (joueurs et encadrements) pour la ligue et son ERFAN d'une part, et la FFN et son INFAN d'autre part.
- Le groupe CNAHN est issue d'un travail collaboratif avec toutes les ligues du programme (France ou ½ France), pour arriver à une liste de 15.

Modalités de mise en œuvre de la formation sportive et citoyenne. Lutte contre le dopage.

Participation des sportifs et encadrement aux actions mises en place pour la lutte contre le dopage, sur le sujet de l'éthique et de la citoyenneté

Pour une structure d'Accession territoriale

Natation (course et eau libre)

Objectifs de la structure CAF

Développement régional vers le meilleur niveau national par catégorie d'âge

Préparer les jeunes nageurs pour une carrière future

A - Le groupe CAF

Public concerné

Nageurs préparant des compétitions en bassin de 25, 50 mètres et/ou d'eau libre

Scolarisés au lycée (collège dans certains cas)

Âgés de moins de 18 ans

Possibilité de dérogation du DTN pour les +18 ans toujours lycéen

Effectif minimal et maximal

6 minimum - 12 maximum par entraîneur

Encadrement auprès des sportifs

1 entraîneur à minima BEESAN ou DEJEPS pour 12 nageurs

Avoir auprès du groupe :

1 médecin

1 correspondant du Suivi Socioprofessionnel (le coordonnateur de la structure, un membre de l'établissement scolaire, ou une personne dédiée hors de l'entraîneur)

1 préparateur physique

1 kinésithérapeute

Les coordonnées de tous les intervenants doivent être données lors de la candidature de la structure et doivent être mises à jour auprès du département haut niveau (dhn@ffnatation.fr) en cas de modification.

Tous les professionnels identifiés pourront être contactés par les équipes fédérales pour échanger sur les sportifs du groupe CAF

B - Les conditions d'entraînement, de scolarité, d'hébergement

Volume horaire hebdomadaire d'entraînement possible

La structure doit fonctionner à minima 44 semaines par an

Les volumes d'entraînement doivent être adaptés aux âges et niveaux des sportifs du groupe

La structure doit permettre l'accès au bassin 20h par semaine pour le groupe d'entraînement. L'entraînement doit être de 10h minimum par semaine avec une progressivité et un volume adapté aux sportifs

Des repères de progressivité en fonction des âges et de la maturité des sportifs sont proposés ci-dessous.

Ils seront partagés, détaillés et envisagés avec l'encadrement lors des temps d'échanges avec la « cellule PPF » fédérale.

Plan de carrière synthétique

Groupes d'âge	10-13/14	14-16/17	17-20/21	Elite
Phase	Technique et développement	Développement et apprentissage	Jeune -> Transition	Performance
Les clefs/enjeux majeurs	Amusant	Prise de plaisir	Passion pour la performance Pleine passion	Réalisation
	JEU DELIBERE, VOLONTAIRE >>>> S'ENTRAINER		ENTRAÎNEMENT DELIBERE, VOLONTAIRE >>>> INDIVIDUALISATION	
Maturation	MASSIVE >>>> CONSIDERABLE LA PLUPART DU TEMPS >>>> INDIVIDUALISATION			
RAE (conseil et protection ?)	Elevée	Moyenne	Basse, voire absente	Absente
Importance de :				
- Volume	Bas	Modéré >>>> Elevé	Elevé >>>> Spécifique	Individualisé
- Intensité	Basse	Modérée	Elevée >>>> Spécifique	Individualisé
- Force	De tout et Jeu >>>> Athlétisation >>>>	En augmentation avec technique >>>> Spécifique		Individualisé
- Intension natation	Le, les 4Nages, pas de spécialisation	Le, Les 4Nages	Prédilection et 4Nages	Individualisé
- Exercices et Technique	Elevées/Jeux délibérés, volontaires	Elevées, entraînement	Elevées, apprentissage du style	Individualisé
- Compétitions	Courtes/Amusantes/Par équipe > A GARDER > Intro des séries-finales >>>> Partie délibérée du plan d'entraînement			Individualisé
- Expert/analyses	Basses, voire pas >>>> Introduction modérée >>>>		Régulièrement >>>> Spécifiques	Intégré à l'équipe
- Nutrition	Information aux parents	Education des athlètes	Prévue avec l'entraîneur	Nutrition pour la performance
- Psychologie	Basse → pédagogie	Education aux bases	Psychologie de la performance	Individualisé
- Charge scolaire	Modérée	Elevée	Elevé/Modérée >>>> Equilibre / Individualisée	
Contenus d'entraînements				
- Fréquence	Progressivement, de 3 à 7/semaine	Progressivement de 5 à 8/semaine	Progressivement, de 7 à 10/sem	Individualisé
- Volume/Intensité	En partie dans le jeu	Concentré sur la progression		Concentration sur la physiologie
- Identification talent	40% >>>> 50% >>>>>>	60% >>>> 70% >>>>>>	80% >>>>>>	90% >>>>>> 100%
- Certitude à propos du talent	Très basse	Basse >>>> Moyenne		Très élevée
CAF >>>> Accession NATIONALE >>>> EXCELLENCE >>>> PERF2024				

Installations, équipements

A minima :

- Bassin de 25m, dispo 10x/semaine,
- 1 ligne d'eau pour 4 nageurs maximum (6 en bassin de 50m),
- Au moins un système de départ dos, des drapeaux de virage, une pendule visible.
- Salle de préparation physique disponible au moins 2x1h/semaine.

Nature des enseignements disponibles et aménagements prévus

La structure doit s'appuyer pour le groupe CAF au moins sur 1 établissement scolaire avec des aménagements horaires pour l'entraînement.

Convention structure / établissement scolaire

Existence d'une convention signée avec l'établissement, ou intégration dans un dispositif de l'Éducation Nationale (SSS, SES, etc.)

Conditions d'hébergement, restauration, vie quotidienne

Proposer un hébergement adapté sur le temps scolaire aux mineurs respectant la réglementation en vigueur.

Proposer une solution de restauration matin, midi et soir adaptée à la pratique sportive biquotidienne, située sur le site (ou proche) du lieu d'entraînement, d'hébergement ou de l'établissement scolaire

C - Lien avec la fédération : Des temps d'échanges et de travail réguliers

Mise en place d'une cellule fédérale de suivi de structures :

- Identification d'un groupe d'expert ayant pour missions le suivi et l'accompagnement des structures
- Réalisation d'outils de suivi et d'accompagnement communs à toutes les structures d'accession
- Modalités d'accompagnement pilotées au niveau national garantissant une homogénéité dans le suivi – diagnostique – tests nationaux obligatoires à réaliser et à retourner (physiques et dans l'eau) – présentation de la planification + de la

quantification de l'entraînement – évaluations – sensibilisation – formations – bilans

- Identification des actions portées par l'ETR dans le cadre de la cohérence des actions du CAF et du rayonnement sur le territoire en termes de développement, de structuration et de formation, avec la mise en place d'une cellule régionale du suivi du PPF.

L'ensemble des outils de partage d'informations seront présentés et expliqués lors des échanges avec la cellule

1 - Des entretiens avec la cellule PPF à respecter :

- A la composition du groupe d'entraînement (en présence du responsable ETR) :
 - Présentation de l'encadrement
 - Présentation du groupe
 - Définition des objectifs collectifs et individuels
 - Programme du groupe
 - Besoins spécifiques pour ce groupe

A l'issue de ce premier entretien l'effectif sera soumis à la validation de la DTN, les prochains RDV seront établis, les axes de travail définis.

- Au cours de la saison :
 - Suivi du groupe
 - Points après les étapes définies lors du premier RDV
 - Évolutions individuelles des nageurs
 - Changements au sein du groupe et de la structure
 - Modifications des programmes

Ces temps d'échanges pourront être mis en perspectives au regard du programme des nageurs, d'évaluations en compétitions et de tests à partager.

- En fin de saison (en présence du responsable ETR) :
 - Bilan collectif du groupe
 - Bilan individuel des nageurs
 - Évolution du groupe pour la saison suivante

- Points positifs et négatifs au cours de cette saison
- Pistes d'amélioration

Un bilan sera formalisé entre la structure et la cellule fédérale PPF.

L'ensemble de ces temps d'échanges pourront être complétés de visites en structure de la part des membres de la cellule fédérale PPF ou bien de l'encadrement des équipes de France.

2 - Participation du groupe aux évaluations fédérales et régionales qui pourront être demandées

- Respecter les dates prévues
- Retourner les évaluations complétées
- Dans la cadre de l'évaluation nationale faire participer le groupe aux compétitions du programme sportif fédéral proposé pour les différents niveaux et années d'âge

La cellule régionale du suivi du PPF assurera la coordination territoriale de ces actions afin d'accompagner les nageurs identifiés sur le territoire. De ce fait, certaines actions d'évaluation seront organisées par les ligues.

3 - Un parcours de formation obligatoire à construire avec l'entraîneur

Mise en place d'une formation obligatoire pour les entraîneurs (visio-conférences mensuelles + regroupements + séminaire annuel). La formation sera continue sur 2 saisons. Elle sera construite de manière progressive et organisée en corrélation avec les attentes fédérales.

La structure devra libérer l'entraîneur pour les séquences de formations des entraîneurs des structures.

4 – Des visites sur site

Les membres de la cellule fédérale en charge du suivi du PPF assurent des visites en structure pour être au plus près de l'encadrement et des sportifs

L'analyse se fera d'un point de vue technique mais aussi d'un point de vue structurel, suivant une grille d'analyse commune.

5 –Renforcer le lien avec les ETR

Les structures d'accession ont pour rôle d'accompagner le développement régional.

La reconnaissance d'une structure CAF doit permettre de mettre en cohérence les actions de l'ETR et celles de l'accès au haut niveau.

La participation du responsable de l'ETR garantit un travail collaboratif avec la définition d'actions communes.

La cellule fédérale PPF accompagnera ces échanges

La liste des membres de l'ETR devra être transmise à la fédération, avec l'identification des intervenants et leur rôle au sein de l'ETR – document contractuel avec les services de l'Etat via la « Convention ETR ».

Lors des réunions avec la cellule PPF, l'ETR devra présenter un projet d'actions annuel. Les actions communes relèveront d'un calendrier régional partagé avec la cellule PPF.

Le responsable ETR et les intervenants « développement / promotion » et « formation de cadre » seront ainsi en lien avec les exigences de l'accession pour construire la dynamique locale en cohérence. Cette partie pourra alors être support de la contractualisation fédérale

Le responsable de l'ETR sera placé sous l'autorité technique du DTN.

D – Structuration

Support juridique du fonctionnement de la structure

(Coordination, responsabilité technique, responsabilité financière)

1 coordinateur administratif qui assure le lien avec la Fédération et notamment les inscriptions / suivi sur PSQS (ne peut pas être l'entraîneur)

L'entraîneur du CAF est le responsable technique : en lien avec la cellule PPF fédérale

Budget prévisionnel annuel et les coûts et tarifications par sportif

Lors de la présentation des effectifs : Présentation des actions prévues sur l'ensemble de la saison, leur coût prévisionnel, et la part demandée aux nageurs.

Différentiation du fonctionnement d'une part et des actions sportives d'autre part.

Qualification et honorabilité

L'ensemble de l'encadrement sportif et intervenant transmet à la fédération : diplômes, cartes professionnelles à jour.

La structure assure un suivi encadré des présences et un balisage du temps hebdomadaire et annuel des sportifs (temps scolaire, temps sportifs, temps personnel, stages, compétitions, retour en famille)

Structure portée par une entité juridique disposant d'une personnalité morale

2 montages différents possibles :

1 - groupe d'entraînement sur une structure régulière "indépendante" entièrement portée par la ligue (bassin de ligue, de creps).

2 - groupe d'entraînement avec avis de la ligue, du responsable de l'ETR, et du CTS pour un club support.

Groupe distinct de tout autre groupe présent dans ce club : celui du CAF est à rayonnement régional (entraîneur dédié au groupe CAF).

Dans ce cas, le CAF doit accepter des nageurs non licenciés dans le club support.

Attestation du président du club de l'accueil de ce groupe d'entraînement « CAF ».

Dans le cas 2, quatre piliers à respecter sur le lien Ligue/CAF :

- Partage avec la Ligue de la stratégie du CAF (recrutement, calendrier) et de tous les points du cahier des charges ci-dessus.
- Le CAF est un lieu de formation privilégié (nageurs et encadrements) pour la ligue et son ERFAN
- Rayonnement régional du CAF (groupe multi-club : pas de licence automatique sur club support)
- Le groupe CAF est bel et bien un groupe différent de celui du club support

Modalités de mise en œuvre de la formation sportive et citoyenne. Lutte contre le dopage.

Participation des sportifs et encadrement aux actions mises en place pour la lutte contre le dopage, sur le sujet de l'éthique et de la citoyenneté.

Objectifs de la structure CAF Natation Artistique

Développement régional vers le meilleur niveau national par catégorie d'âge

Préparer les jeunes nageurs pour une carrière future

Structure préparatoire aux CNAHN.

Structures permanentes, clubs ou organisations non permanentes d'ambition territoriale.

Accompagner les sportifs sur la formation vers l'accession nationale grâce à l'acquisition des capacités nécessaires afin de poursuivre une préparation à la haute performance nationale et préparer l'accès au CNAHN, en accord avec les orientations techniques spécifiques de la discipline et épreuve concernée.

Permettre aux sportifs admis dans ces structures de poursuivre leur projet sportif et de formation ou d'insertion professionnelle.

La structure doit suivre les orientations techniques de la Direction du Haut niveau de la natation artistique

A - Le groupe CAF

Public concerné

Athlètes de CATÉGORIE AVENIRS et JEUNES Filles et garçons de 9 à 14 ans. Une attention particulière est maintenue sur la natation artistique masculine et l'épreuve de duo mixte.

Le groupe identifié de la structure est un groupe d'athlète s'entraînant avec au moins 2 athlètes:

- En catégorie Jeune : inscrits sur liste ministérielle ou médaillés en Championnat de France en solo ou duo ; ou
- En catégorie Avenir : appartenant au collectif France Avenir.

Il doit justifier d'un flux d'athlète vers la structure supérieure (CNAHN) sur N-2 au maximum

Effectif minimal et maximal

L'effectif minimum de la structure est de 2 athlètes. L'effectif maximum est à pondérer en fonction du ratio entraîneur/entraîné : 1 entraîneur pour 12 athlètes.

Encadrement auprès des sportifs

La coordination de cette structure est confiée à un responsable local identifié par la fédération qui peut être l'entraîneur responsable.

Un entraîneur salarié de la Ligue et/ou du club support en natation artistique, est responsable de la préparation des sportifs, et titulaire du BEESAN ou du DEJEPS au minimum. Il peut être assisté par d'autres entraîneurs, éducateurs, ou stagiaires sous sa responsabilité.

Obligation pour l'entraîneur de participer à un séminaire/an en liaison avec la FFN.

L'équipe d'encadrement sportif peut être complétée de spécialistes (préparateur physique, acrobatique, professeur de danse, etc...).

Les coordonnées de tous les intervenants doivent être données lors de la candidature de la structure et doivent être mises à jour auprès du département haut niveau (dhn@ffnatation.fr) en cas de modification.

Tous les professionnels identifiés pourront être contactés par les équipes fédérales pour échanger sur les sportifs du groupe CAF.

B - Les conditions d'entraînement, de scolarité, d'hébergement

Volume horaire hebdomadaire d'entraînement possible

34 semaines de 5 jours par an, 2 à 4 heures quotidiennes, soit 15 heures hebdomadaires au minimum.

3 à 5 semaines de stages de 5 à 7 jours par an, 4 heures quotidiennes, soit 20 heures hebdomadaires au minimum.

Installations, équipements

A minima :

Alternance hebdomadaire avec des créneaux de bassin intégral (grande profondeur/6 lignes d'eau minimum), et des créneaux de 2 lignes d'eau au minimum.

Salle de musculation, danse et/ou acrobatie.

Nature des enseignements disponibles et aménagements prévus

La scolarité des sportifs doit être organisée avec des aménagements leur permettant la réalisation de leur double projet scolaire ou de formation et sportif.

Un référent structure veille à la communication du calendrier des athlètes et à la répartition des entraînements par rapport à la scolarité en liaison avec les entraîneurs et l'établissement scolaire.

Convention structure / établissement scolaire

Des conventions doivent être établies entre la structure et les établissements scolaires, définissant entre autres, les modalités d'organisation du rythme hebdomadaire classique et les modalités de rattrapages, lors des absences pour stages et compétitions sportives.

Conditions d'hébergement, restauration, vie quotidienne

L'hébergement des athlètes doit être conforme aux textes en vigueur pour les sportifs mineurs. Les modalités d'encadrement des mineurs hors temps de formation scolaire ou sportive doivent être définies et répondre aux textes en vigueur.

La restauration doit être adaptée au fonctionnement de la structure et répondre aux textes en vigueur. La diététique doit être adaptée au projet sportif. Le transport des athlètes sur les lieux de formation et d'entraînement doit répondre aux textes en vigueur.

C - Lien avec la fédération

Des temps d'échanges et de travail réguliers

Mise en place d'une cellule fédérale de suivi de structures :

- Identification d'un groupe d'expert ayant pour missions le suivi et l'accompagnement des structures.
- Réalisation d'outils de suivi et d'accompagnement communs à toutes les structures d'accession.
- Modalités d'accompagnement pilotées au niveau national garantissant une homogénéité dans le suivi – diagnostics - tests – évaluations – sensibilisation – formations – bilans.
- Identification des actions portées par l'ETR dans le cadre de la cohérence des actions du CAF et du rayonnement sur le territoire en termes de développement, de structuration et de formation.

1 - Des entretiens avec la cellule PPF à respecter :

- A la composition du groupe d'entraînement (en présence du responsable ETR) :
 - Présentation de l'encadrement
 - Présentation du groupe
 - Définition des objectifs collectifs et individuels
 - Programme du groupe
 - Besoins spécifiques pour ce groupe

A l'issue de ce premier entretien l'effectif sera soumis à la validation de la DTN, les prochains RDV seront établis, les axes de travail définis.

- Au cours de la saison :
 - Suivi du groupe
 - Points après les étapes définies lors du premier RDV
 - Évolutions individuelles des nageurs
 - Changements au sein du groupe et de la structure
 - Modifications des programmes

Ces temps d'échanges pourront être mis en perspectives au regard du programme des nageurs, d'évaluations en compétitions et de tests à partager.

- En fin de saison (en présence du responsable ETR) :

- Bilan collectif du groupe
- Bilan individuel des nageurs
- Évolution du groupe pour la saison suivante
- Points positifs et négatifs au cours de cette saison
- Pistes d'amélioration

Un bilan sera formalisé entre la structure et la cellule fédérale PPF.

L'ensemble de ces temps d'échanges pourront être complétés de visites en structure de la part des membres de la cellule fédérale PPF ou bien de l'encadrement des équipes de France

2 - Participation du groupe aux évaluations fédérales et régionales qui pourront être demandées

- Respecter les dates prévues
- Retourner les évaluations complétées
- Dans la cadre de l'évaluation nationale faire participer le groupe aux compétitions du programme sportif fédéral proposé pour les différents niveaux et années d'âge

Certaines actions d'évaluation pourront être organisées par les ligues.

3 - Un parcours de formation à définir avec l'entraîneur

- Un parcours particulier en fonction des expériences professionnelles
- Libérer l'entraîneur pour les regroupements des entraîneurs des structures CAF

4 – Des visites sur site

Les membres de la cellule fédérale en charge du suivi du PPF assurent des visites en structure pour être au plus près de l'encadrement et des sportifs.

L'analyse se fera d'un point de vue technique mais aussi d'un point de vue structurel, suivant une grille d'analyse commune.

5 –Renforcer le lien avec les ETR

Les structures d'accession ont pour rôle d'accompagner le développement régional.

La reconnaissance d'une structure CAF doit permettre de mettre en cohérence les actions de l'ETR et celles de l'accès au haut niveau.

La participation du responsable de l'ETR garantit un travail collaboratif avec la définition d'actions communes.

La cellule fédérale PPF accompagnera ces échanges.

La liste des membres de l'ETR devra être transmise à la fédération, avec l'identification des intervenants et leur rôle au sein de l'ETR – document contractuel avec les services de l'Etat via la « Convention ETR ».

Lors des réunions avec la cellule PPF, l'ETR devra présenter un projet d'actions annuel. Les actions communes relèveront d'un calendrier régional partagé avec la cellule PPF.

Le responsable ETR et les intervenants « développement / promotion » et « formation de cadre » seront ainsi en lien avec les exigences de l'accession pour construire la dynamique locale en cohérence. Cette partie pourra alors être support de la contractualisation fédérale

Le responsable de l'ETR sera placé sous l'autorité technique du DTN.

D – Structuration

Support juridique du fonctionnement de la structure

(Coordination, responsabilité technique, responsabilité financière)

1 coordinateur administratif qui assure le lien avec la Fédération et notamment les inscriptions / suivi sur PSQS (ne peut pas être l'entraîneur).

L'entraîneur du CAF est le responsable technique : en lien avec la cellule PPF fédérale.

Budget prévisionnel annuel et les coûts et tarifications par sportif

Lors de la présentation des effectifs : Présentation des actions prévues sur l'ensemble de la saison, leur coût prévisionnel, et la part demandée aux nageurs.

Différenciation du fonctionnement d'une part et des actions sportives d'autre part.

Qualification et honorabilité

L'ensemble de l'encadrement sportif et intervenant transmet à la fédération : diplômes, cartes professionnelles à jour.

La structure assure un suivi encadré des présences et un balisage du temps hebdomadaire et annuel des sportifs (temps scolaire, temps sportifs, temps personnel, stages, compétitions, retour en famille).

Structure portée par une entité juridique disposant d'une personnalité morale

Groupe d'entraînement validé par la ligue, sur un club support. Groupe distinct de tout autre groupe présent dans ce club : celui du CAF est à rayonnement régional (entraîneur dédié au groupe CAF).

Attestation du président de club de l'accueil de ce groupe d'entraînement « CAF ».

Quatre piliers à respecter sur le lien Ligue/CAF :

- Partage avec la Ligue de la stratégie du CAF (recrutement, calendrier) et de tous les points du cahier des charges ci-dessus.
- Le CAF est un lieu de formation privilégié (nageurs et encadrements) pour la ligue et son ERFAN
- Rayonnement régional du CAF
- Le groupe CAF est un groupe identifié (et non l'ensemble du club support)

Modalités de mise en œuvre de la formation sportive et citoyenne.

Lutte contre le dopage.

Participation des sportifs et encadrement aux actions mises en place pour la lutte contre le dopage, sur le sujet de l'éthique et de la citoyenneté

Objectifs de la structure CAF Plongeon

Développement régional vers le meilleur niveau national par catégorie d'âge
Préparer les jeunes plongeurs pour une carrière future

Structure préparatoire aux CNAHN ou CNE.

Structures permanentes, clubs ou organisations non permanentes d'ambition territoriale

Développer le niveau régional national vers le niveau international Junior.

A - Le groupe CAF

Public concerné

Plongeurs de moins de 20 ans. Et moins de 16 ans pour leur rentrée dans la structure.

Recrutement validé par la ligue

Au moins 1 plongeur listé (HN, Espoir ou Collectif National)

Effectif minimal et maximal

De 2 à 8 plongeurs.

Encadrement auprès des sportifs

La coordination de cette structure est confiée à un responsable local identifié par la fédération qui peut être l'entraîneur responsable.

Un entraîneur salarié de la Ligue et/ou du club support en plongeon, est responsable de la préparation des sportifs, et titulaire du BEESAN ou du DEJEPS au minimum. Il peut être assisté par d'autres entraîneurs, éducateurs, ou stagiaires sous sa responsabilité.

Les coordonnées de tous les intervenants doivent être données lors de la candidature de la structure et doivent être mises à jour auprès du département haut niveau (dhn@ffnatation.fr) en cas de modification.

Tous les professionnels identifiés pourront être contactés par les équipes fédérales pour échanger sur les sportifs du groupe CAF.

B - Les conditions d'entraînement, de scolarité, d'hébergement

Volume horaire hebdomadaire d'entraînement possible

12H d'entraînement/ semaine (réparties entre les entraînements en piscine et le travail à sec).

Installations, équipements

A minima :

1 fosse à plongeon à minimum disponible 12H / semaine avec au moins : 1 tremplin de 1 mètre, 1 tremplin de trois mètres et 1 plateforme de 5M.

Nature des enseignements disponibles et aménagements prévus

La scolarité des sportifs doit être organisée avec des aménagements leur permettant la réalisation de leur double projet scolaire ou de formation et sportif.

Un référent structure veille à la communication du calendrier des athlètes et à la répartition des entraînements par rapport à la scolarité en liaison avec les entraîneurs et l'établissement scolaire.

Convention structure / établissement scolaire

Des conventions doivent être établies entre la structure et les établissements scolaires, définissant entre autres, les modalités d'organisation du rythme hebdomadaire classique et les modalités de rattrapages, lors des absences pour stages et compétitions sportives.

Conditions d'hébergement, restauration, vie quotidienne

L'hébergement des athlètes doit être conforme aux textes en vigueur pour les sportifs mineurs. Les modalités d'encadrement des mineurs hors temps de formation scolaire ou sportive doivent être définies et répondre aux textes en vigueur.

La restauration doit être adaptée au fonctionnement de la structure et répondre aux textes en vigueur. La diététique doit être adaptée au projet sportif. Le transport des athlètes sur les lieux de formation et d'entraînement doit répondre aux textes en vigueur.

C - Lien avec la fédération

Des temps d'échanges et de travail réguliers

Renforcer le lien avec les ETR

Les structures d'accession ont pour rôle d'accompagner le développement régional.

La reconnaissance d'une structure CAF doit permettre de mettre en cohérence les actions de l'ETR et celles de l'accès au haut niveau.

La participation du responsable de l'ETR garantit un travail collaboratif avec la définition d'actions communes.

La liste des membres de l'ETR devra être transmise à la fédération, avec l'identification des intervenants et leur rôle au sein de l'ETR – document contractuel avec les services de l'Etat via la « Convention ETR ».

Les actions communes relèveront d'un calendrier régional partagé avec la fédération.

Le responsable ETR et les intervenants « développement / promotion » et « formation de cadre » seront ainsi en lien avec les exigences de l'accession pour construire la dynamique locale en cohérence. Cette partie pourra alors être support de la contractualisation fédérale

Le responsable de l'ETR sera placé sous l'autorité technique du DTN.

D – Structuration

Support juridique du fonctionnement de la structure

(Coordination, responsabilité technique, responsabilité financière)

1 coordinateur administratif qui assure le lien avec la Fédération et notamment les inscriptions / suivi sur PSQS (ne peut pas être l'entraîneur)

L'entraîneur du CAF est le responsable technique : en lien avec la fédération.

Budget prévisionnel annuel et les coûts et tarifications par sportif

Lors de la présentation des effectifs : Présentation des actions prévues sur l'ensemble de la saison, leur coût prévisionnel, et la part demandée aux plongeurs.

Différentiation du fonctionnement d'une part et des actions sportives d'autre part.

Qualification et honorabilité

L'ensemble de l'encadrement sportif et intervenant transmet à la fédération : diplômes, cartes professionnelles à jour.

La structure assure un suivi encadré des présences et un balisage du temps hebdomadaire et annuel des sportifs (temps scolaire, temps sportifs, temps personnel, stages, compétitions, retour en famille)

Structure portée par une entité juridique disposant d'une personnalité morale

Groupe d'entraînement validé par la ligue, sur un club support. Groupe distinct de tout autre groupe présent dans ce club : celui du CAF est à rayonnement régional (entraîneur dédié au groupe CAF).

Attestation du président de club de l'accueil de ce groupe d'entraînement « CAF ».

Quatre piliers à respecter sur le lien Ligue/CAF :

- Partage avec la Ligue de la stratégie du CAF (recrutement, calendrier) et de tous les points du cahier des charges ci-dessus.
- Le CAF est un lieu de formation privilégié (plongeurs et encadrements) pour la ligue et son ERFAN
- Rayonnement régional du CAF (groupe multi-club : pas de licence automatique sur club support)
- Le groupe CAF est bel et bien un groupe différent de celui du club support

Modalités de mise en œuvre de la formation sportive et citoyenne. Lutte contre le dopage.

Participation des sportifs et encadrement aux actions mises en place pour la lutte contre le dopage, sur le sujet de l'éthique et de la citoyenneté.

Féminin

Objectif :

Développement des jeunes joueuses vers le meilleur niveau national par catégorie d'âge
Préparer les jeunes joueuses pour une carrière future

A - Le groupe CAF

Public concerné

Joueuses âgées de u13, u15, ou u17

Effectif minimal et maximal

12 joueuses sur l'ensemble des 3 catégories

Encadrement auprès des sportifs

1 entraîneur à minima BF4 + MSN WP dédié à la pratique féminine

Avoir auprès du groupe :

1 médecin

1 correspondant du Suivi Socioprofessionnel (le coordonnateur de la structure, un membre de l'établissement scolaire, ou une personne dédiée hors de l'entraîneur)

1 préparateur physique

1 kinésithérapeute

Les coordonnées de tous les intervenants doivent être données lors de la candidature de la structure et doivent être mises à jour auprès du département haut niveau (dhn@ffnatation.fr) en cas de modification.

Tous les professionnels identifiés pourront être contactés par les équipes fédérales pour échanger sur les sportifs du groupe CAF

B - Les conditions d'entraînement, de scolarité, d'hébergement

Volume horaire hebdomadaire d'entraînement possible

3 séances/semaine dans l'eau spécifique à l'équipe féminine pour un volume de 4h minimum et au moins 1 séance de PPG

Installations, équipements

A minima bassin de 25x12,5m

Nature des enseignements disponibles et aménagements prévus

La structure doit s'appuyer pour le groupe CAF au moins sur 1 établissement scolaire avec des aménagements horaires pour l'entraînement (collège ou lycée).

Convention structure / établissement scolaire

Existence d'une convention signée avec l'établissement, ou intégration dans un dispositif de l'Éducation Nationale (SSS, SES, etc.)

C - Lien avec la fédération

Renforcer le lien avec les ETR

Les structures d'accession ont pour rôle d'accompagner le développement régional.

La reconnaissance d'une structure CAF doit permettre de mettre en cohérence les actions de l'ETR et celles de l'accès au haut niveau.

La participation du responsable de l'ETR garantit un travail collaboratif avec la définition d'actions communes.

La liste des membres de l'ETR devra être transmise à la fédération, avec l'identification des intervenants et leur rôle au sein de l'ETR – document contractuel avec les services de l'Etat via la « Convention ETR ». Notamment, les coordonnées d'un référent ligue par catégorie d'âge.

Une présentation annuelle du projet du CAF devra être l'occasion de présenter à la Fédération les parcours individualisés proposés à chaque joueuse du CAF.

D – Structuration

Support juridique du fonctionnement de la structure

(Coordination, responsabilité technique, responsabilité financière)

1 coordinateur administratif qui assure le lien avec la Fédération et notamment les inscriptions / suivi sur PSQS (ne peut pas être l'entraîneur)

L'entraîneur du CAF est le responsable technique.

Budget prévisionnel annuel et les coûts et tarifications par sportif

Lors de la présentation des effectifs : Présentation des actions prévues sur l'ensemble de la saison, leur coût prévisionnel, et la part demandée aux joueurs.

Différentiation du fonctionnement d'une part et des actions sportives d'autre part.

Qualification et honorabilité

L'ensemble de l'encadrement sportif et intervenant transmet à la fédération : diplômes, cartes professionnelles à jour.

La structure assure un suivi encadré des présences et un balisage du temps hebdomadaire et annuel des sportifs (temps scolaire, temps sportifs, temps personnel, stages, compétitions, retour en famille)

Structure portée par une entité juridique disposant d'une personnalité morale

Groupe d'entraînement catégories jeunes du club, de ce fait, sous la responsabilité du président du club qui accueille de groupe d'entraînement « CAF ».

Trois piliers à respecter sur le lien Ligue/CAF :

- Partage avec la Ligue de la stratégie du CAF (recrutement, calendrier) et de tous les points du cahier des charges ci-dessus.

- Le CAF est un lieu de formation privilégié (joueurs et encadrements) pour la ligue et son ERFAN
- Le groupe CAF est bel et bien un groupe de jeunes formées localement

Modalités de mise en œuvre de la formation sportive et citoyenne. Lutte contre le dopage.

Participation des joueuses et encadrement aux actions mises en place pour la lutte contre dopage, sur le sujet de l'éthique et de la citoyenneté

Masculin

Objectifs de la structure CAF waterpolo masculin

Développement des jeunes joueurs vers le meilleur niveau national par catégorie d'âge

Préparer les jeunes joueurs pour une carrière future

Le groupe CAF :

Public concerné

Joueurs âgés de u13, ou u15, ou u17

Effectif minimal et maximal

15 à 18 joueurs par équipe (u13, u15 et u17)

Encadrement auprès des sportifs

1 entraîneur à minima BEESAN ou DEJEPS

Avoir auprès du groupe :

1 médecin

1 correspondant du Suivi Socioprofessionnel (le coordonnateur de la structure, un membre de l'établissement scolaire, ou une personne dédiée hors de l'entraîneur)

1 préparateur physique

1 kinésithérapeute

Les coordonnées de tous les intervenants doivent être données lors de la candidature de la structure et doivent être mises à jour auprès du département haut niveau (dhn@ffnatation.fr) en cas de modification.

Tous les professionnels identifiés pourront être contactés par les équipes fédérales pour échanger sur les sportifs du groupe CAF

B - Les conditions d'entraînement, de scolarité, d'hébergement

Volume horaire hebdomadaire d'entraînement possible

2 à 3 entraînements/ semaine pour les u13 dont 2 dans l'eau

3 à 4 entraînements/ semaine pour les u15 dont 3 dans l'eau

4 à 6 entraînements/ semaine pour les u17 dont 4 dans l'eau

Installations, équipements

A minima :

Bassin de 25x15m a minima, dispo 2 à 4x semaine selon le public (u13, u15 ou u17)

Nature des enseignements disponibles et aménagements prévus

La structure doit s'appuyer pour le groupe CAF au moins sur 1 établissement scolaire avec des aménagements horaires pour l'entraînement.

Convention structure / établissement scolaire

Existence d'une convention signée avec l'établissement, ou intégration dans un dispositif de l'Éducation Nationale (SSS, SES, etc.)

Conditions d'hébergement, restauration, vie quotidienne

Proposer un hébergement adapté sur le temps scolaire aux mineurs respectant la réglementation en vigueur.

Proposer une solution de restauration adaptée à la pratique sportive, située sur le site (ou proche) du lieu d'entraînement, d'hébergement ou de l'établissement scolaire.

C - Lien avec la fédération

Renforcer le lien avec les ETR

Les structures d'accession ont pour rôle d'accompagner le développement régional.

La reconnaissance d'une structure CAF doit permettre de mettre en cohérence les actions de l'ETR et celles de l'accès au haut niveau.

La participation du responsable de l'ETR garantit un travail collaboratif avec la définition d'actions communes.

La liste des membres de l'ETR devra être transmise à la fédération, avec l'identification des intervenants et leur rôle au sein de l'ETR – document contractuel avec les services de l'Etat via la « Convention ETR ». Notamment, les coordonnées d'un référent ligue par catégorie d'âge.

Une présentation annuelle du projet du CAF devra être l'occasion de présenter à la Fédération les parcours individualisés proposés à chaque joueur du CAF.

D – Structuration

Support juridique du fonctionnement de la structure

(Coordination, responsabilité technique, responsabilité financière)

1 coordinateur administratif qui assure le lien avec la Fédération et notamment les inscriptions / suivi sur PSQS (ne peut pas être l'entraîneur)

L'entraîneur du CAF est le responsable technique.

Budget prévisionnel annuel et les coûts et tarifications par sportif

Lors de la présentation des effectifs : Présentation des actions prévues sur l'ensemble de la saison, leur coût prévisionnel, et la part demandée aux joueurs.

Différentiation du fonctionnement d'une part et des actions sportives d'autre part.

Qualification et honorabilité

L'ensemble de l'encadrement sportif et intervenant transmet à la fédération : diplômes, cartes professionnelles à jour.

La structure assure un suivi encadré des présences et un balisage du temps hebdomadaire et annuel des sportifs (temps scolaire, temps sportifs, temps personnel, stages, compétitions, retour en famille)

Structure portée par une entité juridique disposant d'une personnalité morale

Groupe d'entraînement catégories jeunes du club, de ce fait, sous la responsabilité du président du club qui accueille de groupe d'entraînement « CAF ».

Trois piliers à respecter sur le lien Ligue/CAF :

- Partage avec la Ligue de la stratégie du CAF (recrutement, calendrier) et de tous les points du cahier des charges ci-dessus.
- Le CAF est un lieu de formation privilégié (joueurs et encadrements) pour la ligue et son ERFAN
- Le groupe CAF est bel et bien un groupe de jeunes formés localement

Modalités de mise en œuvre de la formation sportive et citoyenne. Lutte contre le dopage.

Participation des sportifs et encadrement aux actions mises en place pour la lutte contre le dopage, sur le sujet de l'éthique et de la citoyenneté.

Modalités de formation sportive et citoyenne

Chaque structure référencée au sein de ce PPF délivre une formation sportive et citoyenne aux sportifs inscrits en leur sein.

De cette manière, les Ligues sont chargées de proposer aux structures d'accession de leur territoire au moins 1 présentation (possiblement à distance) intégrant les 3 champs suivants :

- Les valeurs de la république
- Les valeurs de l'olympisme
- L'éthique dans le sport

La Fédération en fera de même en ce qui concerne les structures d'excellence.

Si la cellule d'Accompagnement des sportifs se tiendra à disposition pour aider à la construction des contenus de cette formation obligatoire, voici les incontournables attendus :

Les valeurs de la république :

Liberté d'être le jeune homme et la jeune femme que je souhaite, égalité de traitement entre les différents acteurs de mon environnement, fraternité autour de ce qui nous réunit comme ce qui nous différencie.

L'objectif est d'imager ce triptyque républicain par des exemples de ce que vivent les jeunes nageurs, plongeurs et joueurs dans leur quotidien.

Les valeurs de l'olympisme :

Nos disciplines, toutes olympiques, doivent être un lieu où l'olympisme est roi. La charte olympique disponible sur le lien ci-dessous doit non seulement être diffusée, mais les grands titres doivent être abordés entre l'encadrement et les sportifs des structures du PPF :

<https://drive.google.com/file/d/1vDu8fdVvnDXynwYKu0zTXwXvHtLV6cIR/view?usp=sharing>

Les principes fondamentaux en pages 11 et 12 de cette charte doivent être abordés en priorité.

L'éthique dans le sport :

La FFN a établi une charte d'éthique et de déontologie conforme aux principes définis par la charte prévue à l'article L. 141-3 du code du sport. La FFN a institué en son sein un comité doté d'un pouvoir d'appréciation indépendant, habilité à saisir les organes disciplinaires compétents et chargé de veiller à l'application de cette charte et au respect des règles d'éthique, de déontologie, de prévention et de traitement des conflits d'intérêts.

Chaque responsable de structure devra s'assurer d'une transmission de cette charte et d'information sur l'éthique dans le sport à l'ensemble de l'encadrement et des sportifs.

Dans le cadre de la protection des pratiquants, des actions de sensibilisation sur les violences sexuelles, sur le bizutage et le harcèlement seront réalisées au cours de l'olympiade. Un référent par territoire est chargé de coordonner les actions et d'accompagner les différentes structures, sportifs, encadrants, bénévoles dans la lutte contre toutes formes de maltraitance

Nos partenariats fédéraux avec des associations comme le Colosse aux Pieds d'Argile (CAPA), Les Papillons®, le comité national contre le bizutage, e-enfance seront également des partenaires des structures du PPF pour mettre en place des actions de sensibilisation

Le site fédéral donne accès aux outils et aux procédures à mettre en place dans les cas de maltraitances. Une page « Lutte contre les maltraitances » a été créée comprenant notamment :

- Les fiches pratiques FFN ;
- La procédure à suivre en cas de révélation de cas de maltraitances sexuelles
- Le code de bonne conduite FFN ;
- Les contacts des associations partenaires et du référent VS ;
- La documentation ministérielle sur le sujet ;

<https://www.ffnatation.fr/ethique-et-integrite-ffn-lutte-contre-maltraitances-et-discrimination-dans-milieu-natation>

En complément, l'outil ministériel présentant comment agir face à l'incivilité, violences et discrimination est un guide à utiliser et à transmettre :

<https://drive.google.com/file/d/1rwOJsJE1Z0tkzQdXlYt2jwnURr3k1yMC/view?usp=sharing>

Sur le plan de la santé,

Conformément à l'article A.231-3 du code du sport, les sportifs de haut niveau se soumettent à l'ensemble des examens identifiés.

Une liste d'examens médicaux complémentaires est définie par la FFN et figure au Règlement médical FFN. La commission médicale s'assure à travers cette recommandation de prendre en compte les spécificités liées à la pratique de chaque discipline respectant ainsi l'intégrité de nos sportifs :

- a) Natation Course et Natation en Eau Libre : suivre en raison de l'immersion les aspects suivants :
 - L'appareil locomoteur épaules et hanches,
 - ORL,
 - dermatologique,
 - ophtalmologique,
 - gynécologique.
- b) Water-Polo : suivre en raison de l'immersion et des risques de traumatismes les aspects suivants :
 - L'appareil locomoteur complet,
 - ORL,
 - dermatologique ophtalmologique (risques de lésions rétinienne),
 - gynécologique (la grossesse est une contre-indication formelle).
- c) Plongeon : suivre en raison de l'immersion et de l'aspect acrobatique, de la vitesse au moment de l'impact et de l'apnée les aspects suivants :
 - Le rachis complet,

- ORL,
 - dermatologique,
 - ophtalmologique,
 - gynécologique (la grossesse est une contre-indication formelle).
- d) Natation Artistique : suivre en raison de l'immersion et de l'apnée les aspects suivants :
- Le rachis complet,
 - ORL,
 - dermatologique,
 - ophtalmologique,
 - R.O.C. (réflexe oculo-cardiaque),
 - gynécologique (grossesse : contre-indication à partir du 2ème trimestre),
 - nutritionnel.

Concernant la politique fédérale sur la prévention du dopage et des conduites dopantes, dans le cadre de l'accompagnement et du suivi des sportifs de haut niveau, les actions suivantes sont menées :

- Accompagnement dans l'utilisation du Système d'administration et de gestion antidopage (ADAMS)
- Session de sensibilisation menée conjointement avec l'AFLD en amont des évènements internationaux
- Session de sensibilisation à l'entrée dans les structures du PPF
- Session de formation à destination des responsables de structures du PPF – conduites dopantes / hygiène et rythme de vie / récupération et retour de blessures
- Suivi des sportifs de haut niveau avec utilisation des outils Athlete Management System (AMS)

Indicateurs de performance des structures

Pour une structure d'Excellence

Natation - Excellence

<p>PROGRAMME : Excellence STRUCTURE : Club d'excellence / CNE DISCIPLINE : Natation (course et eau libre)</p>				
<p>Niveau de satisfaction des indicateurs fédéraux :</p> <p>1 = Très satisfaisant ou supérieur aux attentes 2 = Satisfaisant ou conforme aux attentes 3 = N'apportent pas pleinement satisfaction ou en deçà des attentes 4 = Décevant ou très en deçà des attentes</p>				
DOMAINE	LEVIER Pour agir sur la performance	Action	2021 - 2022	Observations
SPORTIF	Qualité du recrutement	50% des entrants en EdF en fin de saison (au moins 1, si un seul entrant) 3 non listés max pour 1 listé. (effectif 12max/ coach)		
	Performance nationale	25% de Médaillés aux championnats de France. 100% finalistes.		
	Sélection internationale	50% de sportifs sélectionnés en EdF		
	Performance internationale	Tous les sélectionnés dans le top 16, au moins un dans le top 8 et au moins 1 podium		
	Progression	Établir un % de progression par athlète sur 2 épreuves cibles choisies en début de saison		
	Flux vers ht perf	Au moins 1 sportif identifié Hte Perf		
	Actions sportives	Nb d'actions/ prévues (point de rentrée)		
FONCTIONNEMENT	Encadrement technique	lien entraîneurs / Fédération fluide et constructif.		
	Suivi médical	SMR fait à 100% et dans les temps (listés)		
	Optimisation de la performance	Services spécifiques (nutri, ostéo, psy, etc...) réalisés en lien avec FFN		
	Suivi scolaire	SSP assuré individuellement		
	Aménagement emploi du tps	aménagements souhaités obtenus		

	Conditions hébergement et restauration	référencement pour chacun et apport de solutions adaptées		
	Conditions d'entraînement et équipements	chaque nageur à des conditions optimales d'entraînement		
FINANCIER	Coût pour le sportif	Les tarifs ne sont pas un frein à l'accès à la structure, et cohérent/presta. transmission du contrat signé entre les nageurs et le club d'excellence. La FFN contractualise en parallèle une convention "paris2024" précisant individuellement les aides personnalisées prévues (signature club/nageur/FFN)		
	Equilibre financier	Budget équilibré		
	Financement	Plusieurs sources de financement		

Natation Artistique - Excellence Senior

PROGRAMME : Excellence STRUCTURE : Centre National d'Entraînement DISCIPLINE : Natation artistique				
Niveau de satisfaction des indicateurs fédéraux : 1 = Très satisfaisant ou supérieur aux attentes 2 = Satisfaisant ou conforme aux attentes 3 = N'apportent pas pleinement satisfaction ou en deçà des attentes 4 = Décevant ou très en deçà des attentes				
DOMAINE	LEVIER Pour agir sur la performance	Action	2021 - 2022	Observations
SPORTIF	Qualité du recrutement	50% des entrants en EdF en fin de saison (au moins 1, si un seul entrant)		
	Performance nationale	meilleur ballet de France, meilleur duo de France et meilleur solo de France		
	Sélection internationale	100% de sportifs sélectionnés en EdF senior doivent sortir du CNE		
	Performance internationale	ballet dans le top 8 mondial ou top 6 européen. Duo dans le top 6 mondial ou top 5 européen.		
	Capacités sportives	Les sportifs ont amélioré leur potentiel physique		
	Flux vers perf24	Au moins 2 sportifs identifiés perf24		
	Actions sportives	Nb et qualité des compétitions/stages		
FONCTIONNEMENT	Encadrement technique	Entraîneurs et staffs qualifiés, dispo et impliqués dans le projet de la structure		
	Suivi médical	SMR de qualité et dans les temps		
	Optimisation de la performance	Services spécifiques (nutri, ostéo, psy, etc...)		
	Suivi scolaire	Suivi scolaire de qualité		
	Aménagement emploi du temps	Emploi du temps adapté pour la charge de l'entraînement		
	Conditions hébergement et restauration	Conditions optimales (semaine, WE, vacances, prestations) et restau : horaires, quantité, qualité		

	Conditions d'entraînement et équipements	Qualité et dispo des équipements adaptés aux enjeux de la structure		
FINANCIER	Coût de fonctionnement	Coût cohérent au regard des prestations : 11k€ + 7,5k€		
	Coût pour le sportif	Les tarifs ne sont pas un frein à l'accès à la structure, et cohérent/presta		
	Equilibre financier	Budget équilibré		
	Financement	Plusieurs sources de financement (FFN/ aides perso/ famille) via convention.		

Natation Artistique - Excellence Relève :

PROGRAMME : Excellence STRUCTURE : Centre National d'Entraînement Relève DISCIPLINE : Natation artistique				
Niveau de satisfaction des indicateurs fédéraux : 1 = Très satisfaisant ou supérieur aux attentes 2 = Satisfaisant ou conforme aux attentes 3 = N'apportent pas pleinement satisfaction ou en deçà des attentes 4 = Décevant ou très en deçà des attentes				
DOMAINE	LEVIER Pour agir sur la performance	Action	2021 - 2022	Observations
SPORTIF	Qualité du recrutement	50% des entrants en EdF en fin de saison (au moins 1, si un seul entrant)		
	Performance nationale	meilleur ballet de France, meilleur duo de France et meilleur solo de France (junior)		
	Sélection internationale	au moins 80% de sportifs sélectionnés en EdF junior sont issus du CNE Relève		
	Performance internationale	ballet dans le top 8 mondial ou top 6 européen (junior)		
	Capacités sportives	Les sportifs ont amélioré leur potentiel physique		
	Flux vers CNE	Au moins 1 sportif recruté au CNE		
	Actions sportives	Nb et qualité des compétitions/stages		

FONCTIONNEMENT	Encadrement technique	Entraîneurs et staffs qualifiés, dispo et impliqués dans le projet de la structure		
	Suivi médical	SMR de qualité et dans les temps		
	Optimisation de la performance	Services spécifiques (nutri, ostéo, psy, etc...)		
	Suivi scolaire	Suivi scolaire de qualité		
	Aménagement emploi du tps	Emploi du temps adapté pour la charge de l'entraînement		
	Conditions hébergement et restauration	Conditions optimales (semaine, WE, vacances, prestations) et restau : horaires, quantité, qualité		
	Conditions d'entraînement et équipements	Qualité et dispo des équipements adaptés aux enjeux de la structure		
FINANCIER	Coût de fonctionnement	Coût cohérent au regard des presta offertes		
	Coût pour le sportif	Les tarifs ne sont pas un frein à l'accès à la structure, et cohérent/presta		
	Equilibre financier	Budget équilibré		
	Financement	Plusieurs sources de financement (club/ ligue/ FFN/ famille) via convention.		

Plongeon - Excellence

PROGRAMME : Excellence				
STRUCTURE : Centre National d'Entraînement				
DISCIPLINE : Plongeon				
Niveau de satisfaction des indicateurs fédéraux :				
1 = Très satisfaisant ou supérieur aux attentes				
2 = Satisfaisant ou conforme aux attentes				
3 = N'apportent pas pleinement satisfaction ou en deçà des attentes				
4 = Décevant ou très en deçà des attentes				
DOMAINE	LEVIER Pour agir sur la performance	Action	2021 - 2022	Observations
	Qualité du recrutement	50% des entrants en EdF en fin de saison (au moins 1, si un seul entrant)		

SPORTIF	Performance nationale	100% des plongeurs médaillés aux championnats de France		
	Sélection internationale	100% de sportifs sélectionnés en EdF senior doivent sortir du CNE		
	Performance internationale	top 18 mondial (½ finale) top 12 européen (finale)		
	Capacités sportives	Les sportifs ont amélioré leur potentiel physique		
	Flux vers perf24	Au moins 1 plongeur identifié perf24		
	Actions sportives	Nb et qualité des compétitions/stages		
FONCTIONNEMENT	Encadrement technique	Entraîneurs et staffs qualifiés, dispo et impliqués dans le projet de la structure		
	Suivi médical	SMR de qualité et dans les temps		
	Optimisation de la performance	Services spécifiques (nutri, ostéo, psy, etc...)		
	Suivi scolaire	Suivi scolaire de qualité		
	Aménagement emploi du tps	Emploi du temps adapté pour la charge de l'entraînement		
	Conditions hébergement et restauration	Conditions optimales (semaine, WE, vacances, prestations) et restau : horaires, quantité, qualité		
	Conditions d'entraînement et équipements	Qualité et dispo des équipements adaptés aux enjeux de la structure		
FINANCIER	Coût de fonctionnement	Coût cohérent au regard des presta offertes : 11k€ + 7,5k€		
	Coût pour le sportif	Les tarifs ne sont pas un frein à l'accès à la structure, et cohérent/presta		
	Equilibre financier	Budget équilibré		
	Financement	Plusieurs sources de financement (FFN/ aides perso/ famille) via convention.		

PROGRAMME : Excellence STRUCTURE : Centre National d'Entraînement DISCIPLINE : water polo féminin				
Niveau de satisfaction des indicateurs fédéraux : 1 = Très satisfaisant ou supérieur aux attentes 2 = Satisfaisant ou conforme aux attentes 3 = N'apportent pas pleinement satisfaction ou en deçà des attentes 4 = Décevant ou très en deçà des attentes				
DOMAINE	LEVIER Pour agir sur la performance	Action	2021 - 2022	Observations
SPORTIF	Qualité du recrutement	50% des entrants en EdF en fin de saison (au moins 1, si un seul entrant)		
	Performance nationale	vainqueur du championnat de France		
	Sélection internationale	75% des joueuses sélectionnées en EdF senior doivent sortir du CNE		
	Performance internationale	top 8 mondial et/ou européen		
	Capacités sportives	Les sportifs ont amélioré leur potentiel physique		
	Actions sportives	Nb et qualité des compétitions/stages		
FONCTIONNEMENT	Encadrement technique	Entraîneurs et staffs qualifiés, dispo et impliqués dans le projet de la structure		
	Suivi médical	SMR de qualité et dans les temps		
	Optimisation de la performance	Services spécifiques (nutri, ostéo, psy, etc...)		
	Suivi scolaire	Suivi scolaire de qualité		
	Aménagement emploi du tps	Emploi du temps adapté pour la charge de l'entraînement		
	Conditions hébergement et restauration	Conditions optimales (semaine, WE, vacances, prestations) et restau : horaires, quantité, qualité		
	Conditions d'entraînement et équipements	Qualité et dispo des équipements adaptés aux enjeux de la structure		

FINANCIER	Coût de fonctionnement	Coût cohérent au regard des prestations : 11k€ + 7,5k€		
	Coût pour le sportif	Les tarifs ne sont pas un frein à l'accès à la structure, et cohérent/presta		
	Equilibre financier	Budget équilibré		
	Financement	Plusieurs sources de financement (FFN/ aides perso/ famille) via convention.		

Waterpolo - Excellence masculine :

PROGRAMME : Excellence STRUCTURE : Club d'excellence DISCIPLINE : Water Polo masculin				
Niveau de satisfaction des indicateurs fédéraux : 1 = Très satisfaisant ou supérieur aux attentes 2 = Satisfaisant ou conforme aux attentes 3 = N'apportent pas pleinement satisfaction ou en deçà des attentes 4 = Décevant ou très en deçà des attentes				
DOMAINE	LEVIER Pour agir sur la performance	Action	2021 - 2022	Observations
SPORTIF	Qualité du recrutement	100% des recrues jouent en coupe d'europe. 50% sont sélectionnable en EdF		
	Performance nationale	Finaliste du championnat de France		
	Sélection internationale	le club est le plus représenté en sélection nationale		
	Performance internationale	Participer aux poules de "Champion's league" ou au ¼ de finale de l'eurocup		
	Capacités sportives	Les sportifs ont amélioré leur potentiel sur toutes les dimensions de la perf		
	Actions sportives	Nb et qualité des compétitions/stages ; Partage de la planification		
FONCTIONNEMENT	Encadrement technique	Entraîneurs et staffs qualifiés, dispo et impliqués dans le projet de la structure		
	Suivi médical	SMR de qualité et dans les temps ; vacances médicales et kiné régulières		
	Optimisation de la performance	Services spécifiques (nutri, ostéo, psy, etc...)		
	Suivi socio pro	Suivi scolaire, universitaire et reconversion		
	Conditions d'entraînement et équipements	Qualité et dispo des équipements adaptés aux enjeux de la structure		
FINANCIER	Coût pour le sportif	Les joueurs sont rémunérés par le club d'excellence sur la base d'un contrat de travail.		

		La FFN contractualise en parallèle une convention "Paris2024" précisant individuellement les aides personnalisées prévues (signature club/joueur/FFN)		
	Equilibre financier	Budget équilibré		

Pour une structure d'Accession nationale (CNAHN)

PROGRAMME : <i>Accession nationale</i> STRUCTURE : <i>Centre National d'Accès au Haut Niveau</i> DISCIPLINE : <i>Natation artistique</i>				
Niveau de satisfaction des indicateurs fédéraux : 1 = Très satisfaisant ou supérieur aux attentes 2 = Satisfaisant ou conforme aux attentes 3 = N'apportent pas pleinement satisfaction ou en deçà des attentes 4 = Décevant ou très en deçà des attentes				
DOMAINE	LEVIER Pour agir sur la performance	Action	2021 - 2022	Observations
SPORTIF	Qualité du recrutement	100% des entrants sur liste espoir à la fin de la saison.		
	Performance nationale	Médaillés à une compet nationale de leur catégorie d'âge		
	Sélection internationale	au moins 2 Athlètes en EDF OU 20% de l'effectif sélectionné dans les dernières étapes de présélection EDF		
	Performance internationale	finaliste international de leur catégorie pour les nageur(se)s sélectionnées en EDF		
	Capacités sportives	Les sportifs ont amélioré leur potentiel physique		
	Flux excellence	Au moins 1 sportif vers le CNE Relève		
	Actions sportives	Nb et qualité des compétitions/stages		
FONCTIONNEMENT	Encadrement technique	Entraîneurs et staffs qualifiés, disponibles et impliqués dans le projet de la structure		
	Suivi médical	SMR de qualité		

	Optimisation de la performance	Services spécifiques (nutri, ostéo, psy, etc...)		
	Suivi scolaire	Suivi scolaire de qualité (pour les listés)		
	Aménagement emploi du tps	Emploi du temps adapté pour la charge de l'entraînement		
	Conditions hébergement et restauration	Conditions optimales (semaine, WE, vacances, prestations) et restauration : horaires, quantité, qualité		
	Conditions d'entraînement et équipements	Qualité et disponibilité des équipements adaptés aux enjeux de la structure		
FINANCIER	Coût de fonctionnement	Coût cohérent au regard des prestations offertes		
	Coût pour le sportif	Les tarifs ne sont pas un frein à l'accès à la structure, et cohérent/prestations		
	Equilibre financier	Budget équilibré		
	Financement	Plusieurs sources de financement (club supporter, ligue, enveloppe nationale de l'accession)		

PROGRAMME : Accession nationale
STRUCTURE : Centre National d'Accès au Haut Niveau
DISCIPLINE : Plongeon

Niveau de satisfaction des indicateurs fédéraux :

1 = Très satisfaisant ou supérieur aux attentes

2 = Satisfaisant ou conforme aux attentes

3 = N'apportent pas pleinement satisfaction ou en deçà des attentes

4 = Décevant ou très en deçà des attentes

DOMAINE	LEVIER Pour agir sur la performance	Action	2021 - 2022	Observations
SPORTIF	Qualité du recrutement	50% des entrants en EDF (au moins 1 si un seul entrant)		
	Performance nationale	Médaillés à une compète nationale de leur catégorie d'âge		
	Sélection internationale	100% des plongeurs en EdF après 2 ans d'intégration dans la structure		
	Performance internationale	Top 20 des CEJ		
	Capacités sportives	Les sportifs ont amélioré leur potentiel physique		
	Flux excellence	Au moins 1 sportif en capacité d'intégrer le CNE		
	Actions sportives	Nb et qualité des compétitions/stages		
	Encadrement technique	Entraîneurs et staffs qualifiés, dispo et impliqués dans le projet de la structure		

FONCTIONNEMENT	Suivi médical	SMR de qualité		
	Optimisation de la performance	Services spécifiques (nutri, ostéo, psy, etc...)		
	Suivi scolaire	Suivi scolaire de qualité (pour les listés)		
	Aménagement emploi du tps	Emploi du temps adapté pour la charge de l'entraînement		
	Conditions hébergement et restauration	Conditions optimales de l'hébergement (semaine, WE, vacances, prestations) et restau : horaires, quantité, qualité		
	Conditions d'entraînement et équipements	Qualité et dispo des équipements adaptés aux enjeux de la structure		
FINANCIER	Coût de fonctionnement	Coût cohérent au regard des presta offertes		
	Coût pour le sportif	Les tarifs ne sont pas un frein à l'accès à la structure, et cohérent/presta		
	Equilibre financier	Budget équilibré		
	Financement	Plusieurs sources de financement (club support, ligue, enveloppe nationale de l'accession)		

PROGRAMME : Accession nationale
STRUCTURE : Centre National d'Accès au Haut Niveau
DISCIPLINE : Water polo

Niveau de satisfaction des indicateurs fédéraux :

1 = Très satisfaisant ou supérieur aux attentes

2 = Satisfaisant ou conforme aux attentes

3 = N'apportent pas pleinement satisfaction ou en deçà des attentes

4 = Décevant ou très en deçà des attentes

DOMAINE	LEVIER Pour agir sur la performance	Action	2021 - 2022	Observations
SPORTIF	Qualité du recrutement	chemin d'identification clair (passage de de 200 à 15 joueurs)		
	Performance nationale	-		
	Sélection internationale	-		
	Performance internationale	Top 12 international de leur catégorie		
	Capacités sportives	Les sportifs ont amélioré leur potentiel général		
	Actions sportives	organisation de 2 stages de 8 jours		
FONCTIONNEMENT	Encadrement technique	Entraîneurs et staffs qualifiés, dispo et impliqués dans le projet de la structure et de la DTN		
	Suivi médical	SMR de qualité. Suivi hebdomadaire des sportifs sur tout le territoire		
	Optimisation de la performance	évaluation selon la grille nationale		
	Suivi scolaire	Suivi scolaire de qualité (pour les listés)		
	Aménagement emploi du tps	Emploi du temps adapté pour la charge de l'entraînement		
	Conditions hébergement et restauration	lors des regroupement : Conditions optimales et restau : horaires, quantité, qualité		

	Conditions d'entraînement et équipements	Qualité et dispo des équipements adaptés aux enjeux de la structure		
FINANCIER	Coût de fonctionnement	Coût cohérent au regard des presta offertes		
	Coût pour le sportif	Les tarifs ne sont pas un frein à l'accès à la structure, et cohérent/presta		
	Equilibre financier	Budget équilibré		
	Financement	Plusieurs sources de financement (ligue, enveloppe nationale de l'accession)		

PROGRAMME : Accession nationale
STRUCTURE : Centre National d'Accès au Haut Niveau
DISCIPLINE : Natation

Niveau de satisfaction des indicateurs fédéraux :

- 1** = Très satisfaisant ou supérieur aux attentes
- 2** = Satisfaisant ou conforme aux attentes
- 3** = N'apportent pas pleinement satisfaction ou en deçà des attentes
- 4** = Décevant ou très en deçà des attentes

DOMAINE	LEVIER Pour agir sur la performance	Action	2021 - 2022	Observations
SPORTIF	Qualité du recrutement	nb de nageurs de la ligue parmi les 100 identifiés par la ffn (c'est à dire effectif identifié sur le CNAHN par la dtn)		
	Performance nationale	améliorer sa MP lors des championnats de France		
	Sélection internationale	50% de qualifiés dans une des EdF		
	Performance internationale	Top 16 international de leur catégorie		
	progression	Établir un % de progression par athlète sur 2 épreuves cibles choisies en début de saison		
	Flux excellence	Au moins 1 sportif vers l'excellence		
	Actions sportives	Nb et qualité des compétitions/stages programmes mis en place par la ligue pour cette liste de nageurs		
FONCTIONNEMENT	Encadrement technique	lien entraîneurs des nageurs identifiés / ligue fluide et constructif.		
	Suivi médical	SMR réalisé à 100% et à temps (listés)		
	Optimisation de la performance	Services spécifiques (nutri, ostéo, psy, etc...) proposés		
	Suivi scolaire	Suivi scolaire assuré individuellement		
	Aménagement emploi du tps	aménagements souhaités obtenus		

	Conditions hébergement et restauration	référencement pour chacun et apport de solutions adaptées		
	Conditions d'entraînement et équipements	chaque nageur identifié à des conditions optimales d'entraînement		
FINANCIER	Coût de fonctionnement	aucune difficulté liée au coût de fonctionnement		
	Equilibre financier	Budget équilibré		
	Financement	Plusieurs sources de financement (club support (qui peut être CAF ou non), ligue, enveloppe nationale de l'accession)		

Pour une structure d'Accession territoriale

PROGRAMME : <i>Accession territoriale</i>				
STRUCTURE : CAF				
DISCIPLINE : <i>Natation (course et eau libre)</i>				
Niveau de satisfaction des indicateurs fédéraux :				
1 = Très satisfaisant ou supérieur aux attentes				
2 = Satisfaisant ou conforme aux attentes				
3 = N'apportent pas pleinement satisfaction ou en deçà des attentes				
4 = Décevant ou très en deçà des attentes				
DOMAINE	LEVIER Pour agir sur la performance	Action	2021 - 2022	Observations
SPORTIF	Qualité du recrutement	100% de progression (IMP) pour les entrants		
	Performance nationale	Participation aux CF de sa catégorie		
	Sélection internationale	-		
	Progression	Établir un % de progression par athlète sur 2 épreuves cibles choisies en début de saison		
	Atteinte des objectifs	75% des sportifs ont atteint l'objectif fixé en début de saison (point de rentrée)		

	Flux accession nationale	Au moins 1 sportif identifié Acc nationale		
	Actions sportives	Nb d'actions/ prévues (point de rentrée)		
FONCTIONNEMENT	Encadrement technique	Entraîneurs et staffs répondent à 100% des sollicitations fédérales		
	Suivi médical	SMR réalisé à 100% pour les listés		
	Optimisation de la performance	Informations spécifiques de base (nutri, psy, etc...)		
	Suivi scolaire	établissement en lien total avec ssp		
	Aménagement emploi du tps	100% des aménagements souhaités ont été mis en place		
	Conditions hébergement et restauration	100% des demandes d'internat sont honorées		
	Conditions d'entraînement et équipements	100% du cahier des charges (sur les équipements) est respecté		
FINANCIER	Coût de fonctionnement	aucune difficulté liée au coût de fonctionnement		
	Coût pour le sportif	Les tarifs ne sont pas un frein à l'accès à la structure		
	Equilibre financier	Budget équilibré		
	Financement	Plusieurs sources de financement. éligible accession territoriale		

PROGRAMME : *Accession territoriale*

STRUCTURE : *CAF*

DISCIPLINE : *Natation artistique*

Niveau de satisfaction des indicateurs fédéraux :

1 = Très satisfaisant ou supérieur aux attentes

2 = Satisfaisant ou conforme aux attentes

3 = N'apportent pas pleinement satisfaction ou en deçà des attentes

4 = Décevant ou très en deçà des attentes

DOMAINE	LEVIER Pour agir sur la performance	Action	2021 - 2022	Observations
SPORTI F	Qualité du recrutement	100% de progression (sur performance quantifiable) pour les entrants		
	Performance nationale	Participation à minima pour 100% de l'effectif aux compétitions de références de sa catégorie		
	Sélection internationale	Etre sélectionné dans le collectif France Avenir ou à une étape de présélection de l'EDF jeunes		
	Progression	-		
	Atteinte des objectifs	Les sportifs ont amélioré leur potentiel physique		
	Flux accession nationale	Au moins 1 sportif identifié Acc nationale		
	Actions sportives	Nb et qualité des compétitions/stages		
FONCTI ONNE MENT	Encadrement technique	Entraîneurs et staffs qualifiés, disponibles et impliqués dans le projet de la structure		
	Suivi médical	SMR de qualité (pour les listés)		

	Optimisation de la performance	-		
	Suivi scolaire	Suivi scolaire de qualité		
	Aménagement emploi du tps	Emploi du temps adapté pour la charge de l'entraînement		
	Conditions hébergement et restauration	Conditions optimales (semaine, WE, vacances, prestations) et restauration : horaires, quantité, qualité		
	Conditions d'entraînement et équipements	Qualité et dispo des équipements adaptés aux enjeux de la structure		
FINANCIER	Coût de fonctionnement	Coût cohérent au regard des prestations offertes		
	Coût pour le sportif	Les tarifs ne sont pas un frein à l'accès à la structure, et cohérent/prestations		
	Equilibre financier	Budget équilibré		
	Financement	Plusieurs sources de financement. éligible accession territoriale		

PROGRAMME : Accession territoriale

STRUCTURE : CAF

DISCIPLINE : Water-polo

Niveau de satisfaction des indicateurs fédéraux :

1 = Très satisfaisant ou supérieur aux attentes

2 = Satisfaisant ou conforme aux attentes

3 = N'apportent pas pleinement satisfaction ou en deçà des attentes

4 = Décevant ou très en deçà des attentes

DOMAINE	LEVIER Pour agir sur la performance	Action	2021 - 2022	Observations
SPORTI F	Qualité du recrutement	15 joueurs de la catégorie U13		
	Performance nationale	Participation aux CF de sa catégorie		
	Sélection internationale	-		
	Progression	Les joueurs ont des objectifs individuels de développement		
	Atteinte des objectifs	Les joueurs ont progressé dans la grille d'évaluation nationale de la DTN		
	Flux accession nationale	Au moins 1 joueur identifié dans l'Étape 3 du parcours des EDF		
	Actions sportives	Nb d'actions/ prévues (point de rentrée)		
FONCTI ONNE MENT	Encadrement technique	Entraîneurs et staffs répondent à 100% des sollicitations fédérales		
	Suivi médical	SMR réalisé à 100% pour les listés.		

	Optimisation de la performance	25 matchs par an 3 tournois par an 44 semaines de pratique par an 5 séances d'entraînements par semaine 2 séances de PPG par semaine 1 séance vidéo par semaine		
	Suivi scolaire	établissement en lien total avec ssp		
	Aménagement emploi du tps	100% des aménagements souhaités ont été mis en place Soutien scolaire Salle d'étude Participation UNSS		
	Conditions hébergement et restauration	100% des demandes d'internat sont honorées		
	Conditions d'entraînement et équipements	Au moins 3 fois par semaine de champ de jeu complet Salle de préparation physique		
FINANCIER	Coût de fonctionnement	aucune difficulté liée au coût de fonctionnement		
	Coût pour le sportif	Les tarifs ne sont pas un frein à l'accès à la structure		
	Equilibre financier	Budget équilibré		

	Financement	Plusieurs sources de financement. éligible accession territoriale		
--	-------------	--	--	--